

TABLE DES MATIERES

II. CHAPITRE 2 : Présentation générale du site B6	2
II.1. Contexte Géographique et paysager	3
II.1.1. Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6.....	3
II.1.2. Contexte paysager et patrimoine	6
II.1.3. Contexte touristique.....	8
II.2. Description du milieu physique	8
II.2.1. Climatologie.....	8
II.2.2. Géologie.....	11
II.2.1. Hydrographie.....	12
II.2.2. Hydrologie	14
II.3. Caractéristiques anthropiques	17
II.3.1. Découpage administratif	17
II.3.2. Statut foncier des parcelles comprises dans le site B6.....	17
II.3.3. Données démographiques.....	18
II.3.4. Données économiques	18
II.4. Contexte écologique.....	18
II.4.1. Périmètres d'inventaire écologiques	18
II.4.2. Périmètres règlementaires	28
II.4.3. Bilan du contexte écologique	35

I. CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE B6



Figure 1 : Vue sur l'Eyrieux en amont des Ollières-sur-Eyrieux

I.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

I.1.1. Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6

La région naturelle des Boutières, au climat dominant océanique dégradé dans laquelle s'insère la vallée de l'Eyrieux, se localise au nord des Cévennes méridionales et du Bas-Vivarais, entre le Rhône à l'est et les plateaux ardéchois à l'ouest. Le paysage est structuré par la rivière de l'Eyrieux et ses affluents qui entaillent par une multitude de vallées étroites et de gorges, les croupes allongées ou arrondies des Boutières (POUMAILLOUX, 2015). Sur le site B6, les cours d'eau correspondent à 242 km de linéaire, associés à une ripisylve constituée d'Aulnes, de Saules blancs et de Frênes.

Les Boutières, représentées par des sommets doux qui s'amenuisent vers l'est en crêtes rocheuses déchiquetées offrent un paysage très minéral. C'est le pays des pentes, résultant de l'action des cours d'eau sur le socle cristallin. Des serres plus ou moins larges compartimentent les vallées, les espaces alluviaux de fond de vallée sont étroits. Le territoire est occupé majoritairement par des milieux forestiers. Cela s'explique notamment du fait de l'abandon de l'agropastoralisme et de l'entretien des terrasses, qui ont induit la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive. Sur certains secteurs des Boutières, l'activité pastorale subsiste cependant, permettant le maintien de milieux ouverts ; les sommets des serres sont encore bien pâturés et des pelouses remarquables y sont représentées.

Les plantations de résineux, notamment du Douglas, se développent sur les parcelles les plus accessibles. Les vergers de Châtaigniers se transforment en taillis dans les vallons les plus difficiles d'accès, et se mélangent aux chênes et aux conifères. Les Châtaigneraies vergers sont toutefois encore exploitées, notamment grâce aux labels de qualités qui permettent de valoriser les productions.

L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiances méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. Ces caractéristiques climatologiques se traduisent par une forte opposition de versant, avec une rive gauche plus chaude que la rive droite, car mieux exposée et à l'abri du vent du nord. Les pans les plus irradiés y hébergent des communautés thermophiles, disparaissant dès lors que l'on s'éloigne de l'axe Rhodanien.

Les zones agricoles, représentant des milieux ouverts à semi-ouverts, se situent principalement dans les zones alluvionnaires de la basse vallée de l'Eyrieux, et sur certains secteurs de pente et de plateau (Vernoux) pour les fruitiers. Ce plateau forme un paysage vallonné au relief doux, variant entre 500 et 800 mètres, couvert d'une mosaïque de boisements, cultures et prairies.

Les ruisseaux qui prennent leurs sources dans les tourbières du plateau, l'entaillent peu à peu avant de basculer vers l'Eyrieux pour façonner des vallons au relief d'abord doux, puis de plus en plus encaissés vers l'aval.

Les zones urbaines représentent seulement 1 % de la surface du site, ce qui montre que le territoire est encore très rural, la basse vallée de l'Eyrieux étant la plus peuplée. Des centres urbains importants se situent également au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut et de Vernoux-en-Vivarais, sur la moyenne vallée de l'Eyrieux. Le réseau routier n'est pas très développé du fait du relief du site B6.

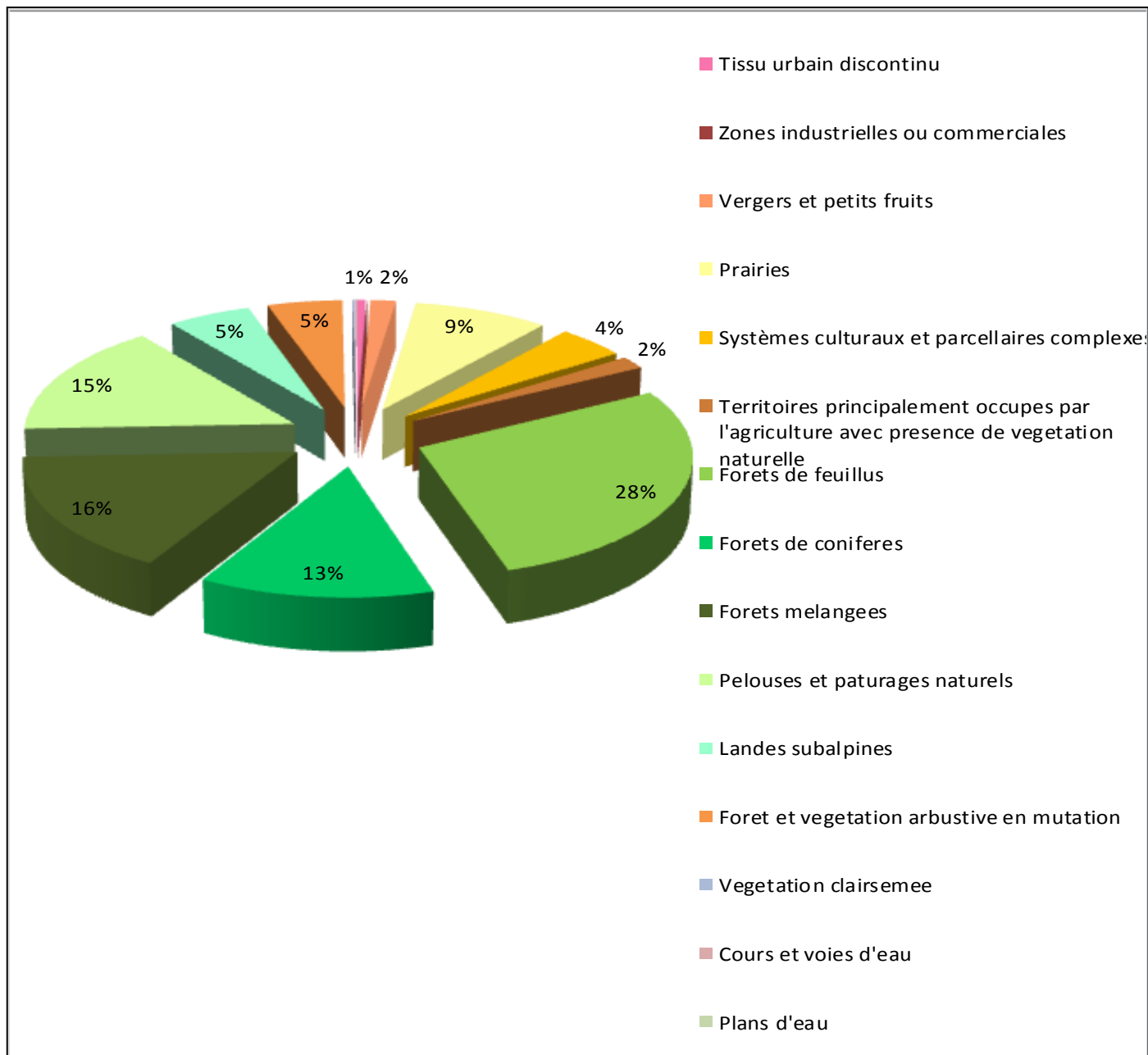
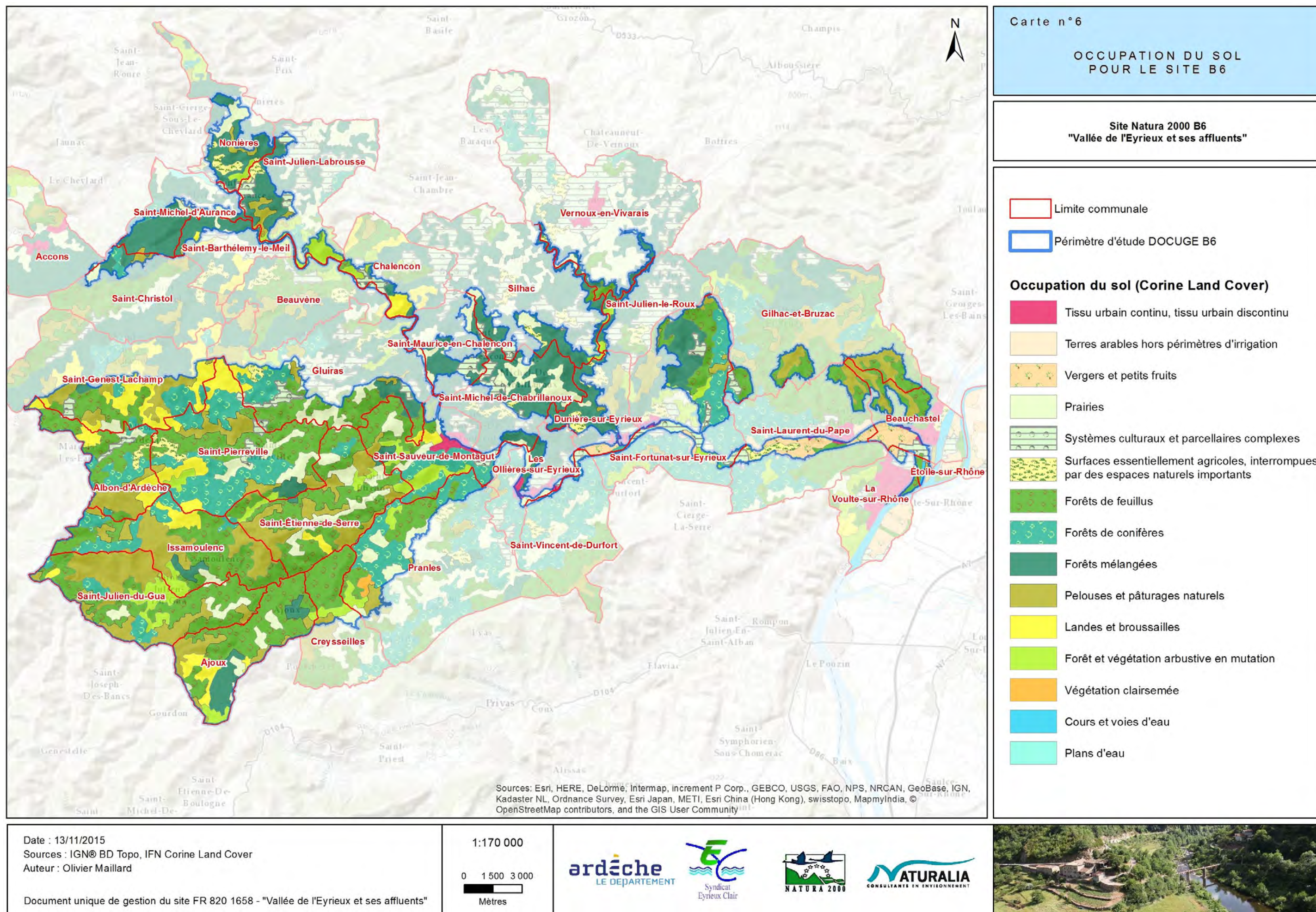


Figure 2 : Occupation du sol du site B6- Source Corine Land Cover 2006



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 13/11/2015

Sources : IGN® BD Topo, IFN Corine Land Cover

Auteur : Olivier Maillard

Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

1:170 000

0
1 500 3 000

Mètres

Figure 3 : Occupation du sol sur le site B6– Source Corine Land Cover (2006)

GRANDS MILIEUX	% DE RECOUVREMENT	INTITULE	SURFACE COMMUNE (HA)	CODE CORINE
Milieux forestiers	57%	Forêts de feuillus	5 681,0	311
		Forêts mélangées	3 254,2	313
		Forêts de conifères	2 602,3	312
Milieux ouverts	29%	Pelouses et pâturages naturels	3 079,0	321
		Prairies	1 758,6	231
		Landes montagnardes	1 081,9	322
		Végétation clairsemée	27,9	333
Cultures	8%	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	899,0	242
		Vergers et petits fruits	329,1	222
		Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle	349,6	243
Milieux arbustifs	5%	Forêt et végétation arbustive en mutation	973,7	324
Milieux humides	<1%	Cours et voies d'eau	11,6	511
		Plan d'eau	0,3	512
Milieux anthropiques	1%	Tissu urbain discontinu	113,1	112
		Zones industrielles ou commerciales	5,7	121
TOTAL			20 173	

Tableau 1 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6- (Source Corine Land Cover 2006)

I.1.2. Contexte paysager et patrimoine

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le territoire du site B6 a une forte valeur patrimoniale et paysagère, de part les milieux naturels et architecturaux qui le composent. En effet, comme mentionné précédemment, ce territoire est lieu de transition bioclimatique par l'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien qui permet d'adjoindre au climat dominant continental des irradiances méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux.

La basse vallée de l'Eyrieux est en ce sens représentatif d'un secteur de transition climatique entre le climat méditerranéen et un climat plus tempéré. Ces discontinuités climatiques se retrouvent au sein des assemblages d'écosystèmes qui forment des mélanges originaux d'espèces rattachées à des secteurs biogéographiques différents.

La vallée de l'Eyrieux et ses contreforts affichent une dominance des végétations liées aux sols siliceux, mais également de manière plus ponctuelle aux substrats basaltiques (massif de Chirouse par exemple). Bien que relativement homogène sur le plan géologique, l'étagement des végétations est particulièrement marqué, allant des basses plaines de la vallée du Rhône (més- et supra-méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (montagnard inférieur). De même, on constate une forte variation des agencements écologiques :

peuplements aquatiques, rivulaires, rocheux... Il en découle une forte diversité de formations végétales, ainsi plus de 200 groupements potentiels (dont nombreux sont endémiques du Massif-central) ont été mis en exergue dans la pré-typologie fournie par le Conservatoire Botanique National du Massif-central.

La faune y est tout aussi diversifiée, on retrouve des espèces emblématiques comme le Castor, la Loutre, l'Ecrevisse à pattes blanches et le Sonneur à ventre à jaune. 24 espèces de chauves-souris fréquentent le site B6, à la faveur d'une grande mosaïque d'habitat. Enfin, un cortège entomologique important, avec des espèces patrimoniales présentes comme la Cordulie splendide, la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure, y est observé.

C'est dans ce contexte paysager que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a été créé en 2001, par la volonté des producteurs de châtaignes de marquer cette richesse et l'identité de leur territoire.

Sur le territoire du site B6, les Boutières représentent le pays de la châtaigne et des cultures en terrasses. Les produits gastronomiques font partie du patrimoine culturel et reconnue au travers de labellisation ou autre : c'est le cas de l'AOC « Picodon », de l'AOP « Châtaigne d'Ardèche », ou encore de la filière « pomme de terre primeur des Echamps de l'Eyrieux ».

PATRIMOINE HISTORIQUE

Le site B6 possède une importante richesse liée au patrimoine bâti, on peut y observer d'anciens moulinages, des ouvrages d'arts (passerelles, ponts).

Il compte aussi des villages labellisés "villages de Caractère", tels que les villages de Chalencon et de Beauchastel. :

- Le vieux village de **Beauchastel a également été désigné site inscrit** de part son ancienne porte des remparts qui existe toujours, de plusieurs maisons à caractère médiéval ou plus tardives, et son donjon. Les ruines aujourd'hui isolées du donjon (XII^e siècle) de plan carré, dominent le vieux village.
- Le **village de Chalencon**, avec son **ancienne baronnie du Vivarais**, est composé de maisons de granit et d'une place forte avec sa cour de justice qui datent du moyen-âge.

La maison du Vivarais protestant, sur la commune de Pranles, date du XV^e^{me} siècle et est classée Monument Historique.

La **Fabrique du pont d'Aleyrac** à Saint-Pierreville qui organise depuis 1995 dans l'espace rénové d'un ancien moulinage des expositions temporaires d'artistes modernes et contemporains, d'ici ou d'ailleurs : sculptures, photographies ou peintures.

De nombreux ouvrages d'art jalonnent l'ancienne voie ferrée aujourd'hui transformée en piste pédestre, équestre et cyclable, **la Dolce Via**. Cet aménagement ferroviaire a accompagné l'évolution économique du XIX^e^{me} siècle, liée à la soie, au vignoble, à l'arboriculture, l'exploitation minière et industrielle, l'agriculture. Cette avancée technologique permettait aux habitants du Cheylard de rejoindre Valence en moins de trois heures, contre huit auparavant, et de rejoindre Lyon en moins de six heures. Cette artère d'importance est aujourd'hui amenée à se développer face à l'attrait touristique qu'elle représente en termes d'accessibilité et de naturalité (vues sur la rivière et le paysage local).

Enfin, les cultures en terrasses et les béaliers présentent sur l'ensemble du site B6, constituent un patrimoine historique et culturel d'importance.

I.1.3. Contexte touristique

La vallée de l'Eyrieux fait partie du territoire touristique "Ardèche Plein Cœur". Le tourisme est devenu progressivement une véritable activité économique dans la vallée de l'Eyrieux. En effet, ce territoire bénéficie de réels atouts tels que les paysages et un fort patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou historique. Une enquête réalisée entre juin 2007 et juin 2008 auprès de près de 3 000 personnes, touristes ou excursionnistes dans la vallée de l'Eyrieux, et pratiquants d'activités de nature (*enquête Figesma auprès des pratiquants de sports de nature dans le cadre d'une étude commandée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Rhône-Alpes*) a mis en évidence que les activités pratiquées dans la vallée sont plutôt des activités terrestres (randonnée pédestre, VTT et cyclotourisme), et secondairement des activités liées à l'eau.

Le territoire "Eyrieux-Embroye-Turzon" abrite 13% de l'offre totale d'hébergement touristique du département de l'Ardèche. Selon les chiffres de l'ADT pour 2014, sur le territoire du site B6, 72 % de l'accueil touristique sont des résidences secondaires, 18 % sont liés à de l'hôtellerie de plein air (camping, air d'accueil de camping car, etc.), 7% sont des meublés et des gîtes et 2 % sont des maisons d'hôtes.

Il s'agit d'une activité non-marchande qui domine. De ce fait, l'augmentation de la population en été a un impact non négligeable sur l'environnement. D'une part, elle conduit à une augmentation des rejets polluants dans les cours d'eau, au moment où les débits sont les plus faibles. D'autre part, les nombreux baigneurs qui fréquentent les cours d'eau, surtout les gorges de la Gluère et l'Eyrieux, peuvent perturber les milieux aquatiques, la végétation et la faune associée (Sonneur à ventre jaune, Loutre, Cincle plongeur, écrevisse à pattes blanches, etc.).

I.2. DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE

La région naturelle des Boutières, au climat dominant océanique dégradé dans laquelle s'insère la vallée de l'Eyrieux, se localise au nord des Cévennes méridionales et du Bas-Vivarais, entre le Rhône à l'est et les plateaux ardéchois à l'ouest. Le paysage est structuré par la rivière de l'Eyrieux et ses affluents, qui entaillent par une multitude de vallées étroites et de gorges, les croupes allongées ou arrondies des Boutières. Ces sommets doux s'amenuisent vers l'est en crêtes rocheuses déchiquetées offrant un paysage très minéral.

I.2.1. Climatologie

L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiances méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux.

Ces caractéristiques climatologiques se traduisent par une forte opposition de versant avec une rive gauche plus chaude que la rive droite, car mieux exposée et à l'abri du vent du nord.

Le climat s'appliquant sur le site B6 peut être défini selon deux gradients :

- Les **versants du plateau vivarois**, correspondant à la région des Boutières et du plateau de Vernoux, voient s'affronter le climat méditerranéen et le climat continental montagnard ;
- La **confluence avec le Rhône** et l'ouverture du bassin versant sur le sud impliquent une nette influence méditerranéenne.

	1990 (T°C min)	1990 (T °C max)	1999 (T°C min)	1999 (T °C max)	2013 (T°C min)	2013 (T °C max)
Janv.	-0,3	11	1,2	9,7	0,4	9,9
Fév.	5,9	13,5	1,4	9,9	-1,2	8,1
Mars	5,3	16,3	4,3	15,1	3,4	12,6
Avril	6,1	16,1	6,6	17,1	6,2	16,9
Mai	11,1	22,5	12,1	23,3	8,2	18,6
Juin	13	23,8	13,1	25,5	13,2	25,4
Juill.	18,2	31,1	16,8	30,4	16,8	31,4
Août	17,1	30,1	16,3	28,7	15,7	28,6
Sept.	14,3	25,7	14,1	24,8	13,2	25,1
Oct.	11,5	19,1	9,6	18,7	11,7	19,6
Nov.	4,8	11,8	3,5	10,8	4,7	11,1
Déc.	0,3	6,5	1,2	9	2,3	11,3
Année complète	8,9	19	8,4	18,6	7,9	18,2

Tableau 2: Amplitude des températures observées au Cheylard en 1990, 1999 et 2013 (Source : météoFrance)

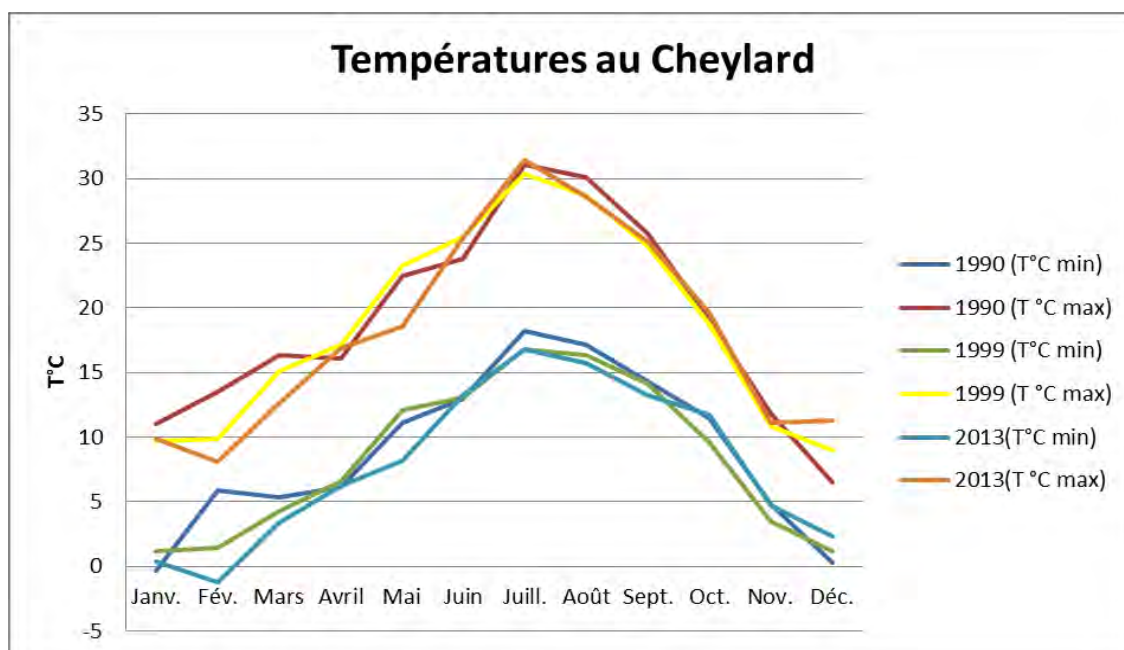


Figure 4 : Comparatif de l'évolution annuelle des températures observée au Cheylard en 1999 et 2013 (Source météoFrance)

Les températures moyennes annuelles s'échelonnent entre 13°C au niveau du Rhône (altitude 93 m) à 8°C sur le plateau vivarois (altitude 550 m) et les Boutières. Les températures minimales se situent au mois de janvier/février et les maximales en juillet. Sur les reliefs de la limite ouest du bassin, les températures peuvent atteindre des valeurs très basses avec un nombre de jours avec gelées sous abri qui excède la centaine par an. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir, ce qui se traduit par un étiage estival particulièrement sévère pour les cours d'eau, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante.

Le graphique de la figure 13 montre que les températures suivent une tendance générale constante entre les trois années de mesures. Les variations les plus fortes se situent pendant les mois d'hiver et de printemps. En 2013, L'hiver et le printemps ont été plus froid que les deux autres années, 1990 et 1999. L'année 1999 présente des températures plus chaudes sur l'année complète.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	1971 2000
Janvier	70	44,5	7,5	84	37,5	182,5	30,5	37	47,5	99,3
Février	29	65	12,5	59,5	27	52,5	287,5	75	29	69,9
Mars	6	52	2,5	43	18	43,5	34	96	98,5	67,1
Avril	55,5	91,5	150	24	45	133	122,5	66,5	1,5	100
Mai	47	59	49,5	55,5	147	255	32,5	157	17,5	110,6
Juin	41,5	18,5	30,5	38,5	83	126	87	120,5	70,5	72,5
Juillet	41	36	25,5	75,5	66,5	45,5	29,5	12,5	108	56,6
Août	147,5	173	38	95	92,5	64	55	17	125	74,6
Septembre	70,5	21	131,5	134	15	131,5	53	121,5	53,5	129,7
Octobre	210	282	84	180	14,5	308	154,5	277	67	177,2
Novembre	173,5	119,5	81,5	229	173,5	194	82	151		131,8
Décembre	334	53	28,5	90,5	22	162,5	102,5	120		108,7
Annuel	1226	1015	642	1109	742	1698	1071	1251	618	1198

Tableau 3 : Analyses pluviométriques au Cheylard entre 2003 et 2011 et normales sur la période 1971-2000

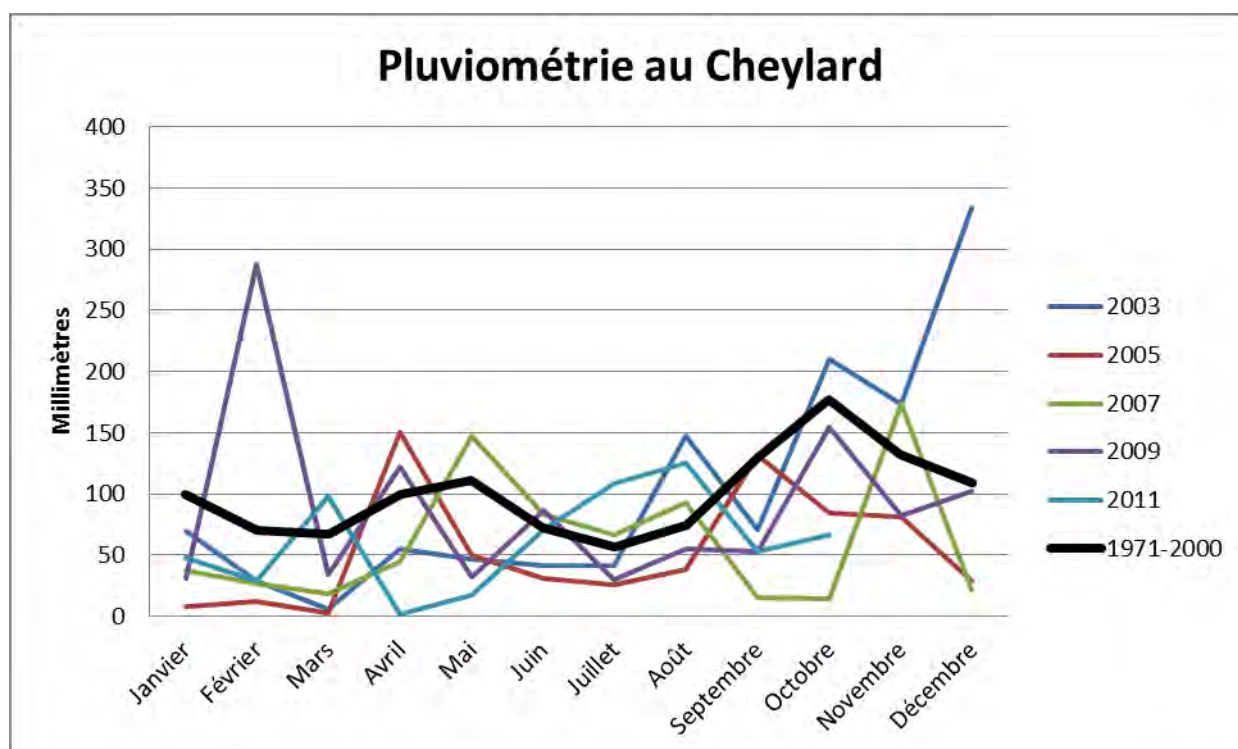


Figure 5 : Comparatif des précipitations enregistrées au Cheylard en 1999 et 2013 (Source : météoFrance)

Les précipitations varient de 1 100 à 1 500 mm d'eau par an, elles se produisent surtout à l'automne et au printemps sous forme d'orages pouvant être très violents (orage cévenol). Les hauteurs de pluie tombant durant ces orages peuvent approcher les valeurs des moyennes mensuelles (265 mm au Cheylard le 3 août

1963). La figure et le tableau ci-dessus indiquent de fortes variations d'une année à l'autre même si la tendance suit la normale (période 1971-2000). A noter quelques années « anormales » comme 2003 avec des précipitations importantes en décembre et 2009, avec des précipitations importantes en février.

L'enneigement sur le secteur des Boutières dure de 15 jours à 1 mois par an. Sur le Champ de Mars, la neige peut persister jusqu'à fin avril. Sur les hauteurs, de fortes tempêtes de neige appelées « **burles** » créent des congères de plusieurs mètres. Les gelées sont fréquentes au dessus de 1 200 mètres, des gelées d'été peuvent se produire.

Quatre vents dominants affectent la région. Le **vent du nord** ou la bise, souffle fréquemment en automne, en hiver et au printemps. La **burle** est également un vent du nord qui souffle l'hiver sur les hauteurs des Boutières. Le **vent du sud** apporte les pluies principalement à l'automne et au printemps, et le **vent d'ouest** s'accompagne également de précipitations.

Les données présentées sur le climat ne permettent pas de statuer sur un possible changement climatique sur le site B6. Cependant, une étude menée sur le territoire VALDAC (Valence Drôme Ardèche Centre) en 2012 et portant sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques, montre une augmentation des températures de 2°C à Valence entre 1980 et 2007. Le changement climatique observé depuis 1980 représente une extension du climat méditerranéen vers le nord, avec une progression moyenne de 4 à 6 km/an, à altitude constante.

Les prospections naturalistes réalisées en 2013 pour le présent document, ont mis en évidence la présence de deux espèces localisées bien au-delà de leur aire septentrionale de répartition connue : le Ciste de Pouzolx et la Cordulie splendide.

Toujours selon l'étude climatique réalisée sur le territoire VALDAC, l'augmentation des températures s'accompagne d'une évolution du régime des précipitations avec des périodes de sécheresse plus prolongées et des épisodes pluvieux plus forts (pluies cévennoles). Les hivers deviennent plus doux, mais globalement pas nécessairement moins pluvieux, les étés deviennent plus secs et plus chauds, avec des épisodes de fortes chaleurs plus fréquents, plus intenses et plus longs. L'effet des vents auxquels le territoire VALDAC est exposé ne doit pas être sous-estimé, notamment parce qu'il accentue l'évapotranspiration et contribue ainsi à entretenir une sécheresse des sols dont les conséquences peuvent être plus importantes que la seule sécheresse climatique.

Ce changement climatique provoque des aléas plus sévères et donc des risques accrus : inondations, sécheresses, canicules, etc. Cela pourrait favoriser l'apparition d'espèces exotiques et avoir des conséquences sur le cycle de l'eau et la disponibilité de cette ressource. Des modifications dans les pratiques agricoles et forestières sont potentiellement à prévoir ; ainsi que les conditions de vie qui amèneront les espèces vivantes à s'adapter à ces modifications et dérèglements.

I.2.2. Géologie

- Atlas : Carte 7 -

Le contexte géologique de la zone d'étude correspond à la bordure sud-est du Massif Central, formé par le soulèvement du socle cristallin durant l'orogénèse hercynienne. L'intensité de l'activité magmatique caractéristique de cette période a entraîné la formation d'ensembles granitiques, nombreux en rive droite de l'Eyrieux (bassin de l'Auzène).

La rive gauche du bassin est riche en roches métamorphiques formées lors des remontées de laves volcaniques et dont l'âge est postérieur à celui des ensembles cristallins (début de l'Ere secondaire). La rive gauche de la basse vallée de l'Eyrieux, de la confluence avec la Dunière à celle avec le Rhône, est une zone

riche en roches cristallophylliennes (schistes et micaschistes), tandis que la partie initiale du bassin de la Dunière est essentiellement constituée de gneiss.

A la même époque (début de l'Ere secondaire), la mer gagne du terrain vers le nord et atteint le pied des reliefs volcaniques, favorisant ainsi l'apparition de formations sédimentaires. On les retrouve dans l'extrême partie sud-est du bassin sous forme de calcaire d'âge jurassique et sous forme de grès d'âge triasique dans la partie amont du bassin du Boyon (Hors site B6). Les dépôts sédimentaires ont été en grande partie repris par la dynamique des cours d'eau pour former ponctuellement, sur la partie haute et médiane de l'Eyrieux, des secteurs alluvionnaires, puis une vraie plaine alluviale continue, en aval de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, rejoignant celle du Rhône.

A l'Ere tertiaire, sous l'influence d'une très forte activité volcanique, des coulées de basaltes vont se répandre sur la partie occidentale de la zone, et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliousse (Hors site B6). Ces formations volcaniques restent très minoritaires à l'échelle d'un bassin largement dominé par les terrains cristallins et métamorphiques.

Datée d'une époque plus récente (Quaternaire), des dépôts colluvionnaires et alluvionnaires jalonnent par endroit la vallée de l'Eyrieux, provenant des hautes terrasses rhodaniennes ou des côteaux environnant.

I.2.1. Hydrographie

- Atlas : Carte 4 -

Le périmètre du site B6 est entièrement inclus dans le bassin versant de l'Eyrieux, le réseau hydrographique correspondant est composé de plusieurs affluents conséquents (la Dunière, la Gluèyre, l'Auzène, etc.) et d'un réseau de nombreux petits chevelus.

L'Eyrieux est un affluent rive droite du Rhône qui prend sa source à 1 089 m d'altitude au niveau du lac de Devesset, sur la commune du même nom, et qui se jette dans le Rhône à 93 m d'altitude sur la commune de la Voulte-sur-Rhône, au lieu-dit les Gonettes après un parcours d'un peu plus de 80 km.

Sa pente moyenne est élevée (1,24 %), ce qui correspond essentiellement aux caractéristiques montagneuses du haut bassin. Son cours est globalement orienté nord-sud de sa source jusqu'au barrage des Collanges, puis nord-ouest/sud-est jusqu'à sa confluence avec l'Auzène et enfin ouest-est de cette confluence au Rhône.

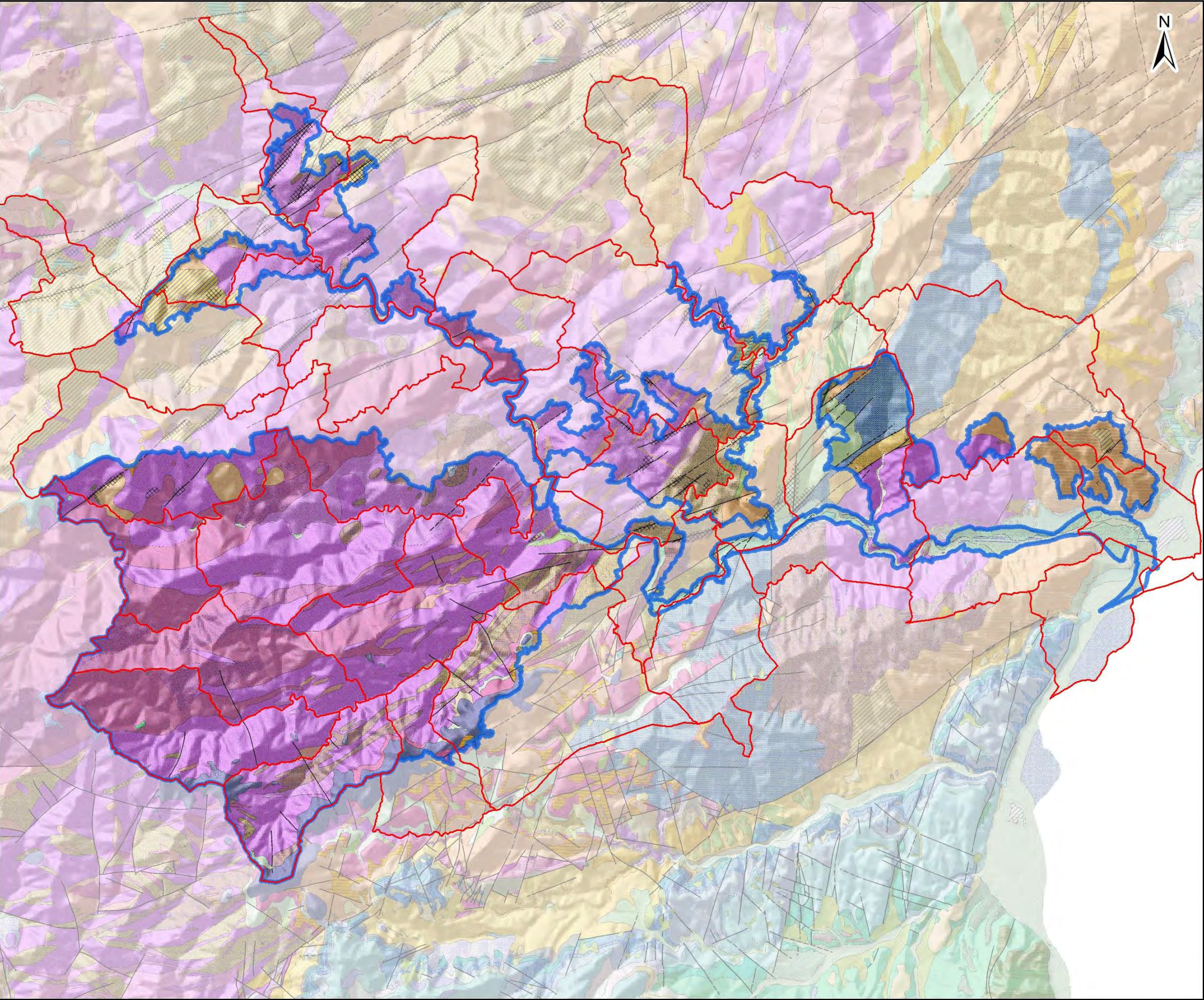
L'Eyrieux draine un large bassin versant d'une superficie d'environ 853 km², qui présente un fort étalement altimétrique, s'étagant entre 1 721 m d'altitude au niveau du Mont Mézenc, à 93 m au niveau de la confluence avec le Rhône.

Le bassin de l'Eyrieux présente une forme asymétrique : le chevelu hydrographique est plus fourni en rive droite (8 affluents principaux) qu'en rive gauche (3 affluents principaux).

Le réseau hydrographique du site B6 s'établit autour de l'Eyrieux de la façon suivante :

En **rive gauche**, d'amont vers l'aval, les affluents principaux sont :

- L'Arnas ;
- L'Effangeas ;
- La Dunière : 23 km de cours d'eau ; qui compte 3 affluents : l'Eve (RG), le Chiat et le Doulet (RD) ;
- Le Charnut : 3,1 km de cours d'eau.



Carte n°7

ENTITE GEOLOGIQUE DU SITE B6

Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Limite communale
- Périmètre d'étude DOCUGE B6
- Alluvions fluviatiles
- Roche métamorphique, Micachiste et Gneiss fin
- Micachiste
- Schistes
- Granite Leucocrate migmatitique
- Terrains cristallins - Migmatites et granites
- Alluvions fluviatiles post würmiennes et modernes
- Terrains cristallins - Migmatites et granites Domaine anatectique vellave - Anatexites leucocrates à cordiérite indifférenciées
- Roches éruptives : Massif granitique du Pont-de-Chervil
- Alluvions : blocs, galets, graviers et sables
- Faille

Date : 09/12/2015
Sources : IGN ,BD Topo, Infoterre BRGM
Auteur : Maillard Olivier

Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

1:170 000

0 1 500 3 000

Mètres



Figure 6 : Géologie du site B6

En **rive droite**, d'amont vers l'aval, les affluents principaux sont :

- L'Aurance (7,4 km) ;
- La Gluère, (19 km de cours d'eau); dans laquelle se jette :
 - o la Veyruègne,
 - o l'Orsanne,
- l'Auzène : (16,8 km) dans laquelle se jette l'Auzenet.

I.2.2. Hydrologie

L'ensemble des cours d'eau du périmètre sont soumis à un régime hydrologique pluvial, avec une période de hautes-eaux qui correspond aux fortes précipitations atmosphériques de l'automne. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir, et se traduit par un étiage estival particulièrement sévère, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante.

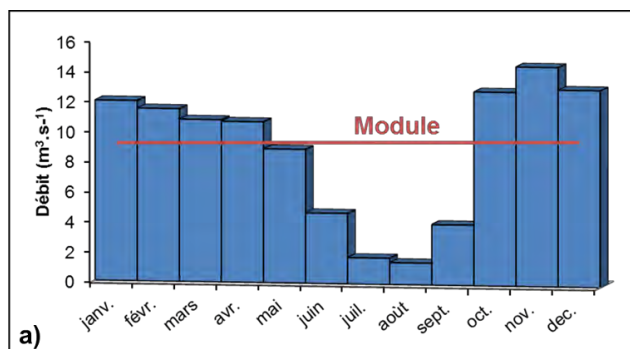
L'hydrologie du secteur est également marquée par le contexte cévenol qui, lors d'épisodes pluvieux de très grande intensité, peut entraîner des crues très violentes mais limitées dans le temps.

Il existe deux stations de mesures hydrométriques fonctionnelles sur le territoire ; l'une est située sur l'Eyrieux, au niveau du pont de Chervil, commune de Beauvène (code station : V4144010) l'autre sur la Gluère au niveau de Gluiras, au lieu-dit de Tisonèche (code station : V4145210). Leurs hydrogrammes sont présentés sur la figure suivante, respectivement a et b.

Le module correspond au débit moyen interannuel, tandis que le module spécifique est égal au module ramené à la surface du bassin versant ; il est calculé en faisant la moyenne des douzes écoulements mensuels moyens sur la période connue. Le débit d'étiage est caractérisé par le QMNA : débit moyen mensuel minimal ; le QMNA5 correspond à la valeur statistique en deçà de laquelle le QMNA ne descend statistiquement qu'une année sur cinq.

Eyrieux à Chalencon (pont de Chervil)

- Module estimé à $8,85 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- Module spécifique de $22,58 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$,
- QMNA5 égale à $6,5 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- QMNA5 spécifique de $16,58 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$.



La Gluère à Gluiras (Tisonèche)

- Module estimé à $2,08 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- Modulespécifique de $29,3 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$
- QMNA5 égale à $1,4 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- QMNA5 spécifique de $19,7 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$.

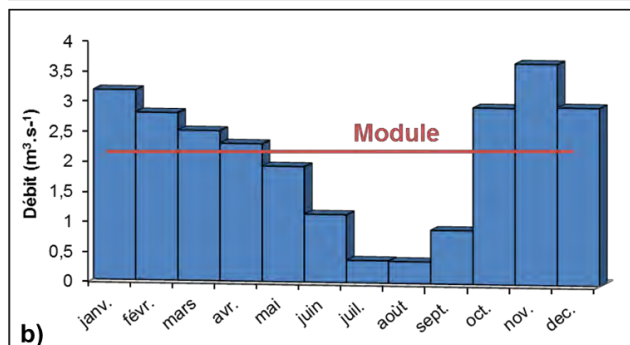


Figure 7 : Débits moyens mensuels et modules calculés aux stations hydrométriques

a) L'Eyrieux au pont de Chervil (V4144010) ; b) La Gluère à Gluiras (V4145210)

(Source : Banque Hydro)

Nous constatons au niveau des deux stations des débits moyens mensuels très bas en juillet et août, signe d'un étiage estival très marqué. Par contre, les valeurs de module restent plutôt élevées, en raison de l'importance dans l'hydrologie des épisodes cévenols.

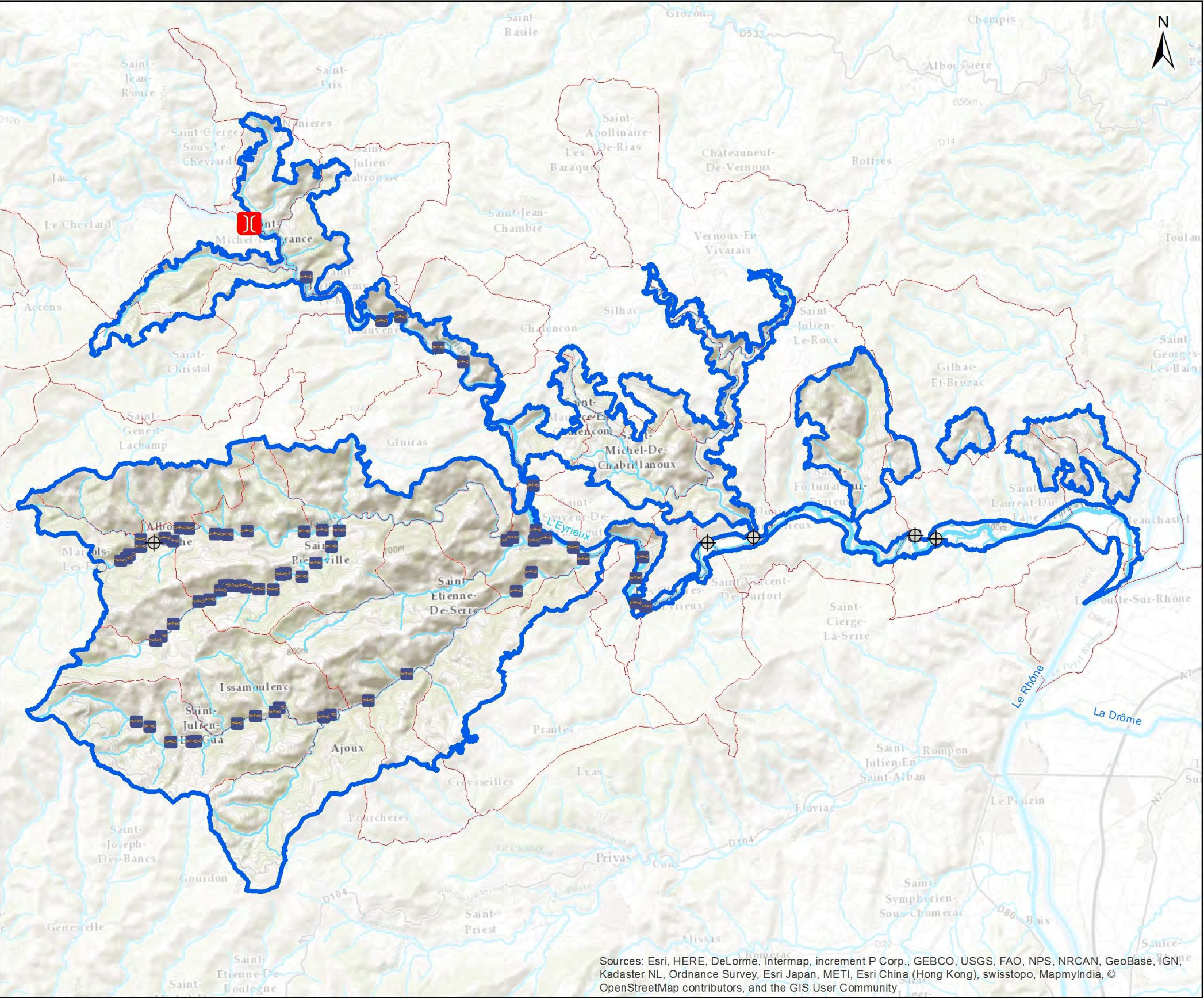
Mais en réalité, l'hydrologie de l'Eyrieux et de ses affluents est très fortement influencée par les aménagements : les microcentrales sont très nombreuses sur le périmètre B6, ce qui engendre la mise en débit réservé d'une grande partie du linéaire hydrographique.

Le tableau suivant récapitule ces aménagements, ainsi que le débit laissé au cours d'eau en aval de l'ouvrage concerné (MCHE : microcentrale hydroélectrique).

Commune	Cours d'eau	Nom de l'installation	Date arrêté préfectoral	Module ($\text{m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$)	Débit réservé ($\text{l} \cdot \text{s}^{-1}$)
ALBON MARCOLS LES EAUX	Gluèyre	MCHE de Laspras	2000	0,62	100
BEAUVENE	Eyrieux	Barrage du Pont de Talaron	1985	9,1	570
BEAUVENE CHALENCON	Eyrieux	Le Nassier	2008	10,4	1 040
ISSAMOULENC et ST JULIEN DU GUA	Auzène	Moulinage La Neuve	2011	0,5	80
MARCOLS LES EAUX	Gluèyre	MCHE de la Chaze	Fondé en titre	0,5	50
MARCOLS LES EAUX	Gluèyre	MCHE de la Neuve	Fondé en titre	0,5	50
OLLIERES (LES)	Eyrieux	Centrale d'Escoulenc	2012	13,25	1 330
OLLIERES (LES)	Eyrieux	MCHE de la Rampe Rouge	1984	13,3	1 330
OLLIERES (LES)	Eyrieux	MCHE de Veyes électrique	1998	13,5	1 350
ST JULIEN LABROUSSE	Eyrieux	MCHE du barrage de Sarny	1984	8,4	570
ST JULIEN DU GUA	Auzène	MCHE de la Feuille	Fondé en titre	0,810	81
ST JULIEN DU GUA	Auzène	MCHE Pounard	1998	0,5	du 04/09 au 04/06 : 50 du 04/06 au 04/09 : 100
St JULIEN LABROUSSE BEAUVENE	Eyrieux	MCHE de Pérussier	1992	9,1	914
ST MICHEL D'AURANCE*	Eyrieux	Barrage des Collanges	1982	8,2	820
ST PIERREVILLE	Veyruègne	MCHE Ardelaine	Fondé en titre	0,4	10
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Eyrieux	MCHE du Moulinon	2011	13,0	1 350
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Eyrieux	MCHE de Montagut Energie	1987	10,9	1 090
ST SAUVEUR DE MONTAGUT GLUIRAS	Gluèyre	MCHE du Pont d'Orsanne	2008	2,4	240

* Ce barrage de grande hauteur n'est pas dans le site B6 mais situé à son amont direct il l'influence notablement sur les aspects débits, transport solide et continuité

Tableau 4 : Caractéristiques des principaux ouvrages hydroélectriques du périmètre -
Source : Syndicat Mixte Eyrieux Clair



Carte n°61

RÉFÉRENTIEL DES OBSTACLES
À L'ÉCOULEMENT
POUR LE SITE B6

Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

Périmètre d'étude DOCUGE B6

Limite communale

Réseau hydrographique

Référentiel des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau

Barrage

Seuil en rivière

Non renseigné

Seuil obsolète

Date : 14/12/2015
Sources : IGN®, Bd carthage, ROE, SMEC
Auteur : Olivier Maillard- Naturalia

Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

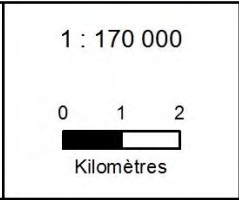


Figure 8 : Localisation des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de l'Eyrieux (carte non contractuelle issue de la connaissance actuelle - source : SMEC)

I.3. CARACTÉRISTIQUES ANTHROPIQUES

I.3.1. Découpage administratif

Au total 33 communes sont concernées par le territoire B6, la commune de Marcols-les-eaux fait également partie de ce périmètre mais au titre de la politique ENS. La situation administrative s'établit désormais depuis janvier 2014 autour de 2 communautés de communes : Val'Eyrieux et Pays de Vernoux et de 2 communautés d'agglomération : Privas Centre Ardèche et Valence Romans Sud Rhône Alpes.

I.3.2. Statut foncier des parcelles comprises dans le site B6

L'ensemble du site est composé d'un parcellaire cadastral très morcelé.

Il apparaît que les parcelles à gestion privée concernent une importante superficie avec plus de 90% du site (cf. Figure ci-après et Atlas carte 52). En effet, le territoire du site B6 est un territoire rural à dominante agricole, avec un fort taux d'indivision et de morcellement du foncier. Il en découle donc une nécessité, pour mettre en place une gestion efficace du site Natura 2000, d'intégrer les habitants dans la démarche via des concertations entre acteurs locaux, des opérations de sensibilisation du grand public, etc.

Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

Localisation des parcelles publiques:

- Limites communales
- Périmètre du site d'étude B6
- Parcelles publiques
 - Commune
 - Département
 - Région
 - État
 - Office HLM
 - Autres structures publiques

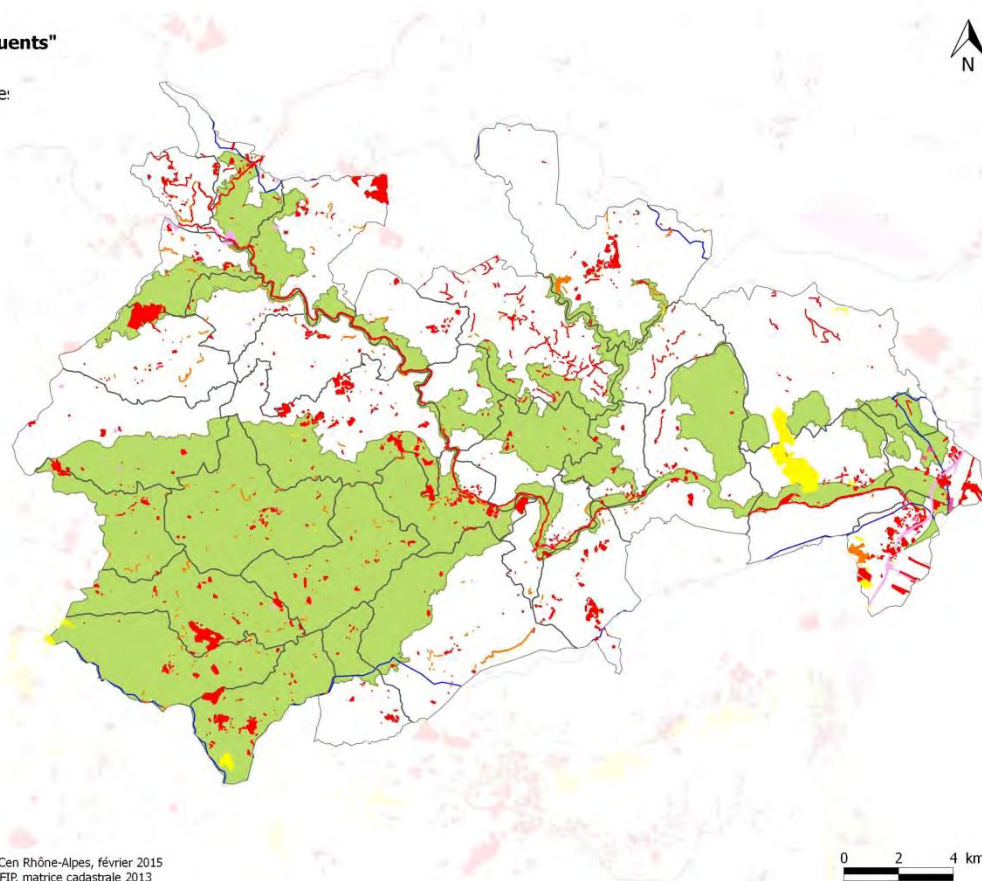


Figure 9 : Localisation des parcelles publiques basée sur les données cadastrales de 2013 du territoire du site B6
(Source CEN RA, 2015)

A noter que le PNR MA possède une propriété sur la commune d'Issamoulenc, au lieu de La Bâtie, qui fait l'objet d'un projet de valorisation.

I.3.3. Données démographiques

Sur le site B6, la densité urbaine se concentre globalement le long de l'Eyrieux, elle s'établit de façon bien plus lâche sur le reste du territoire avec des bourgs de petites tailles, des hameaux dispersés, et des habitations isolées. La densité moyenne de population du site B6 est de 52,7 hab/km². Les communes situées à la confluence avec le Rhône : Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ont les plus fortes densités de population, soient respectivement 202,7, 524 et 114 hab/km². La population des communes augmente depuis les années 1990, mais elle n'avait cessé de diminuer depuis les années 50, et de façon conséquente, suite à la déprise agricole et industrielle du territoire.

I.3.4. Données économiques

Inscrit dans un contexte fortement rural, 38 % des établissements actifs des communes du site B6 concernent l'agriculture, le paysage est marqué par l'emprise de la forêt et une activité agricole dispersée et amoindrie.

En effet, après une activité majeure dans les années 1850-1900, et la création de nombreuses terrasses (surfaces planes permettant d'exploiter le sol), la déprise agricole a laissé place depuis l'exode rural (1950), aux boisements naturels et plantés.

Les activités agricoles et pastorales s'orientent vers la polyculture et le polyélevage. Les chataigneraies vergers ont une grande importance sur le territoire, le département étant connu pour sa « Chataigne d'Ardèche ». Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs et les sylviculteurs pour l'exploitation du bois. Essence ayant de nombreux usages (bois buche, piquets, charpente...) sa valorisation "bois" implique une sylviculture active et dynamique permettant de produire des grumes de qualité.

La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique en partie par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). De plus, il n'y a pas eu après l'exode rural et la déprise agricole, un attrait pour la sylviculture et un savoir-faire pour la gestion de ce milieu. Les plantations de Douglas sont bien représentées, ces essences sont utilisées comme sources (bois énergie) et pour la construction (ossature bois, charpente, etc.). Deux scieries sont présentes sur le site B6, une est située sur la commune d'Accons et l'autre sur la commune de Vernoux-en-Vivaraïs.

Les activités des secteurs secondaire (industries et transformation) et tertiaire (service) représentent 62 % des établissements actifs sur les communes du site B6. La proportion des effectifs de ces secteurs varie d'une communauté de communes à une autre. Le site B6 est néanmoins situé juste en aval du second pôle industriel de l'Ardèche : Le Cheylard.

I.4. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

I.4.1. Périmètres d'inventaire écologiques

- Atlas : Cartes 5a à 5g -

Le site est inclus ou se trouve à proximité, de plusieurs périmètres d'inventaires et périmètres réglementaires. Les différents zonages concernant l'aire d'étude sont listés ci-dessous :

LES ZNIEFF ET LES ZICO

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du

Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Cet inventaire national, établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère chargé de l'environnement, constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. Les données sont transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.

Les ZNIEFF correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement implique sa prise en compte par les documents d'urbanisme et les études d'impact. En effet, les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi. Il existe deux types de ZNIEFF : **les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II.**

Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. . 15 ZNIEFF de type I sont en lien avec le périmètre d'étude B6 (cf. carte 5B).

🔄 « VALLÉE DE LA GLUÈYRE ET DE LA VEYRUÈGNE » (07-050-002)

Ce vaste site, d'une superficie de 1 348 ha, est soumis à des influences climatiques contrastées : méditerranéenne, sub-atlantique, continentale et montagnarde ; qui plus est avec de forts dénivelés (de 400 à 1 200 m d'altitude) et des contrastes marqués entre adret et ubac. Six entités distinctes apparaissent : les sources de la Gluèyre et de la Veyruègne, le massif basaltique du Don, la haute vallée de la Veyruègne, la haute vallée de la Gluèyre, la confluence Gluèyre-Veyruègne, les adrets de la Gluèyre. Il est compris sur plusieurs communes du site B6 ; Albon, Gluiras, Issamoulenc, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Pierre-ville et Saint-Genest-Lachamp. On y trouve de nombreuses espèces remarquables dont l'Œillet des granites (*Diantus graniticus* Jordan), espèce inscrite au "livre rouge" de la flore menacée en France, mais encore assez bien représentée en Ardèche. Des espèces végétales protégées en France sont aussi présentes : il s'agit de la Gagée jaune (*Gagea lutea*) et de l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*). En ce qui concerne les chauves-souris, le Vespertillon de Natterer (*Myotis Nattereri*) est présente, cette espèce privilégie les lieux boisés ou les anfractuosités rocheuses près des cours d'eau où elle trouve des petits insectes nécessaires à son alimentation. Sur les berges des cours d'eau par ailleurs favorables à la Loutre (*Lutra lutra*), abonde le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ; on peut aussi y voir la Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*), qui se nourrit surtout de petits rongeurs.

🔄 « SERRE DE CHAMPS MAUX » (07-050-003)

Le site d'une superficie de 203 ha, comprend les parties sommitales de la ligne de crête séparant les Cévennes et les Boutières, ainsi que quelques "serres" des Boutières situées à proximité. Du point de vue géologique, on trouve ici des sucs basaltiques portant une flore neutrocalcicole sur des dalles de pierre. On peut y observer un cortège floristique formant la transition entre celle des sols basaltiques, et celle du socle constitué de roches primaires. Cette zone se caractérise par l'abondance de milieux ouverts : landes ouvertes à Genêt purgatif, à Callune, à Myrtille, pelouses à Nard raide, affleurements rocheux. Ces milieux sont utilisés comme secteurs de chasse ou de nidification par des rapaces diurnes tels que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Busard cendré (*Circus pygargus*). C'est également un couloir de passage important pour les oiseaux migrateurs au printemps, en particulier pour les rapaces (effectifs importants de Balbuzard pêcheur, certainement plusieurs centaines). Le secteur du serre de champs Maux concentre un nombre remarquable d'espèces animales et végétales rares. Les parties les plus intéressantes concernent essentiellement des zones agricoles, avec des prairies pâturées par des ovins et favorables à l'avifaune (Merle de roche, Traquet motteux), et des prairies de fauche à la flore remarquable. S'y développent le

Rossolis à feuilles rondes et de belles populations d'orchidées, dont l'Orchis punaise favorisée par une fauche tardive.

➡ « PLATEAU DU PRADOU ET DU CHAMP DE MARS » (07-070-004)

Cette ZNIEFF est située en limite sud-est du périmètre d'étude B6, une petite surface des 768 ha est comprise sur la commune de Saint-Julien-du-Gua. Ce site est remarquable par la présence d'une mosaïque composée de vieilles forêts montagnardes entrecoupées de prairies sur les parties hautes, mêlées à des landes et éboulis. En versant ouest, certaines hêtraies sont bien conservées ; des sources y favorisent l'apparition de milieux intéressants. A l'ouest et au sud, le relief est escarpé. Plus au nord, prairies et landes représentent des milieux ouverts intéressants. Les éboulis et parois siliceuses sont favorables à l'installation d'espèces saxicoles (prospérant sur les rochers) comme la fougère *Cryptogramme crispée* ou l'oeillet des granites. Ce sont également des lieux de nidification pour certains oiseaux rupestres comme le Grand corbeau. L'Aigle royal était présent dans le secteur jusque dans les années 50 ; les sites favorables à son installation subsistent. Cette mention se retrouve dans la toponymie, avec le lieu-dit "le rocher des aigles".

➡ « LIGNE DE CRÊTE DU ROCHER DE LA PAILLÈRE AU SERRE DE SUSON » (07-070-003)

Cette ZNIEFF longe la partie sommitale des crêtes séparant les Cévennes et les Boutières au niveau des communes d'Ajoux et de Saint-Julien-du-Gua. D'une superficie de 761 ha, on y retrouve des milieux ouverts : landes ouvertes à Genêt purgatif, à Callune, à Myrtille, pelouses à Nard raide, affleurements rocheux. Ces milieux sont utilisés comme secteurs de chasse ou de nidification par des rapaces diurnes tels que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Busard cendré (*Circus pygargus*). C'est également un couloir de passage important pour les oiseaux migrateurs au printemps, en particulier pour les rapaces (effectifs importants de Balbuzard pêcheur, certainement plusieurs centaines).

➡ « RASQUILLE ET LIGNE DE CRÊTE » (07-050-012)

Ce secteur est dans sa totalité (377 ha) compris dans le périmètre d'étude DOCUGE B6. Cet ensemble a un fort intérêt de part les zones agricoles, avec des prairies pâturées par des ovins et favorables à l'avifaune (Merle de roche, Traquet motteux...), et des prairies de fauche favorables au développement de belles populations d'orchidées.

➡ « RUISSEAU DE L'AUZÈNE » (07-050-001)

D'une superficie de 139 ha, ce site est compris dans sa totalité sur le site B6 au niveau des communes d'Ajoux, de Creyseilles, de Saint-Julien-du-Gua, d'Issamoulenc, de Pranles, de Saint-Etienne-de-Serre et de Saint-Sauveur-de-Montagut. Ce cours d'eau du bassin de l'Eyrieux est identifié ici essentiellement en raison de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Cette espèce est en voie de disparition sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à l'échelle européenne. Elle mérite une grande attention, même si le département de l'Ardèche demeure pour elle un bastion important en France. La présence de cours d'eau de qualité (eau pure, fraîche et riche en calcium), d'arbres en bordure favorisant les caches naturelles et d'un fond caillouteux-sableux sont quelques critères essentiels pour la survie des populations. L'espèce est parfois menacée par des écrevisses américaines, ayant apporté des maladies (aphanomycoses) que l'espèce autochtone ne supporte pas, ou par simple compétition. La Loutre (*Lutra lutra*) a également été identifiée sur le cours d'eau.

➡ « GROTTES DE CHARBONNOUSE » (07-050-005)

Ce site est localisé sur la commune de Pranles et s'inscrit dans un ensemble naturel comportant des cavités naturelles mais aussi des milieux artificiels favorables aux chiroptères (chauve-souris) : granges abandonnées, mines. Ces territoires couvrent des sites de parturition (mise-bas) où la reproduction a été prouvée, ainsi que des gîtes d'hivernage, lieux de vie indispensables pour la survie de ces mammifères volants. Une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe importante à l'échelle régionale a été observée ici.

➡ « RUISSEAU D'AURANCE, UBACS DU MOYEN EYRIEUX » (07-050-007)

Les ubacs du moyen Eyrieux présentent des versants abrupts caractérisés par l'abondance de parois rocheuses granitiques, couverts d'une végétation saxicole (adaptée aux rochers). Ce secteur est bien connu en ce qui concerne les amphibiens et les reptiles, avec notamment de belles populations de Sonneur à ventre jaune ; la Loutre est également présente. Quant à la flore, son intérêt réside principalement de par la présence d'orchidées rares, dont l'Orchis punaise et Orchis à fleurs lâches.

➡ « VERSANTS MÉRIDIONAUX DU MOYEN EYRIEUX ET AFFLUENTS » (07-050-008)

Localisé en partie sur trois communes du site B6, Chalencon, Beauvène, Saint-Julien-Labrousse, ce site de 240 ha renferme des stations de plantes d'altitude descendant relativement bas, comme à la hauteur de la vallée de la Gluèyre, où une station de Lis martagon se rencontre vers 300 m d'altitude. La Loutre fréquente de nouveau les cours d'eau locaux. Mais l'intérêt naturaliste de ce secteur réside essentiellement par la présence d'espèces méridionales voire méditerranéennes situées à proximité de leurs limites septentrionales d'aires de répartition (Lézard ocellé et Rainette méridionale pour la faune ; Bruyère arborescente pour la flore...).

➡ « RUISSEAU DE L'ORSANNE, PENTES DES CHASSES » (07-050-009)

Ce secteur englobe les crêtes et les adrets de la vallée de l'Orsanne. La présence de la Loutre, de l'Ecrevisse à pattes blanches et du Barbeau méridional est attestée sur le cours inférieur de la rivière. L'intérêt naturaliste des versants et des sommets réside dans la présence d'espèces d'oiseaux relativement menacées en Europe, comme le Busard cendré, le Merle de roche ou encore le Pipit rousseline. Ces espèces fréquentent les landes à genêts ouvertes et les affleurements rocheux jouxtant de rares prairies pâturées. La Huppe fasciée, le Torcol fourmilier ainsi que la Fauvette passerinette recherchent davantage la présence d'arbres notamment de vieux châtaigniers et de mûriers pour les deux premiers et de taillis de Chêne vert pour la dernière. Le maintien de ces espèces est en grande partie dépendant de celui du pâturage ovin et caprin.

➡ « VERSANTS MÉRIDIONAUX DE LA ROCHE » (07-050-014)

Sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon, ce site de 83 ha présente les mêmes particularités écologiques que le site des « versants méridionaux du Moyen Eyrieux et affluents », du fait de la présence d'espèces méridionales en limite de leur aire de répartition (Lézard ocellé, Rainette méridionale, Bruyère).

➡ « VERSANTS MÉRIDIONAUX SOUS LE SERRE DE PEYREMOURIER » (07-050-013)

Sur les communes de Saint-Michel-de-Chabrilanoux et des Ollières sur Eyrieux, cette ZNIEFF d'une superficie de 104 ha environ présente une homogénéité apparente, mis à part les "micro-milieus" induits par certaines conditions géomorphologiques locales (calotte gréseuse du Trias, zones neutro-calcicoles). Plusieurs espèces remarquables sont présentes sur ce site dont le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la Loutre (*Lutra lutra*), l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*). De la même manière que les précédents sites en amont du bassin versant de l'Eyrieux, on retrouve des espèces méditerranéennes en limite de leurs aires de répartition, comme le Lézard ocellé (*Timon lepidus*).

➡ « VALLÉE DU BOYON » (07-050-010)

Ce site de 540 ha, situé dans la basse vallée de l'Eyrieux, s'étale en partie sur le site B6, au niveau des gorges de la Gluèyre. Le Boyon est un affluent de l'Eyrieux qui s'écoule sur des roches cristallines (schistes et granit) du socle anté-stéphanien. Favorable à la Loutre (*Lutra lutra*), il abrite également une population d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce très menacée en France et en Europe suite à la peste de l'écrevisse (aphanomyose), à l'introduction d'espèces d'écrevisses américaines, à la destruction de son habitat et à la pollution des cours d'eau. Bien que l'exposition de ce cours d'eau ne soit pas propice au développement d'espèces méditerranéennes, il subit néanmoins une influence méridionale bien marquée, favorisée par la proximité de la vallée de l'Eyrieux et du couloir rhodanien. Cette particularité explique la

présence de la Cordulie à corps fin parmi les libellules, ou encore pour la flore du Ciste à feuille de sauge, ainsi que d'un boisement de Chêne vert remarquable.

➡ « PRAIRIES ET LANDES DE PIERRE GOURDE » (07-00-0053)

Le site englobe le piton rocheux qui porte les restes de la très ancienne résidence d'été des barons de la Voulte : le château féodal de Pierre-Gourde sur la commune de Gilhac-et-Bruzac. Le substrat est ici composite : présent mais rare, le grès, le granite se côtoient, la roche en est de nature friable. C'est une mosaïque de milieux ouverts où vivent deux passereaux : l'Alouette lulu (*Lululla arborea*) et le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*).

➡ « VALLÉE DU TURZON » (07-00-0048)

Cette ZNIEFF est comprise en partie sur les communes de Gilhac-et-Bruzac et de Beauchastel. Le vallon du Turzon abrite une faune et une flore riches et variées, en partie marquées par l'influence méditerranéenne. Les côteaux bien exposés sont occupés par la Fauvette pitchou et la Fauvette passerinette. Plusieurs espèces de rapaces (Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc) chassent sur ces milieux ouverts ou semi-ouverts et installent leur aire (zone de nidification) dans les forêts de versant. Un couple de Hibou grand-duc niche ici. La partie aval du ruisseau est habitée par plusieurs espèces de poissons intéressantes, dont le Toxostome.

Bien que ne faisant pas partie de l'emprise du périmètre d'étude B6, plusieurs sites peuvent avoir une interaction avec le site Natura 2000 et l'ENS. On peut citer la ZNIEFF « Grotte du Serret » (07-05-0004), favorables aux chiroptères, une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe a été répertoriée dans cette grotte. Situé à environs un km de la limite du site, il est fort probable que les chauves-souris gâtant dans cette ZNIEFF, chassent et transitent dans le périmètre d'étude du site B6. De la même manière, le « Site à chauves-souris de Lardet » (07-03-0008) entretient un lien fonctionnel le site B6, situé à moins de 10 km. En effet, les colonies de Minioptère de Schreiber sont susceptibles de fréquenter le site pour la chasse ou pour des gîtes temporaires.

Enfin, la ZNIEFF « Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits Robins » (26-01-0004) est située sur les communes de Beauchastel et Etoile sur Rhône, mais n'intersecte pas avec le site B6. La ripisylve abrite de nombreuses espèces de passereaux nicheurs, ainsi que des rapaces comme le Milan noir et le Faucon hobereau. Ce bois a été utilisé par la colonie de reproduction des Hérons bihoreau et des Aigrettes garzette pendant plusieurs années. Il reste aujourd'hui un site potentiel pour cette colonie qui se déplace au fil des ans sur les sites naturels de la basse vallée de la Drôme. Cette avifaune peut en toute vraisemblance fréquenter le site B6.

Les ZNIEFF de type II sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. 3 ZNIEFF de type II sont en interactions avec le site B6

➡ « LE BASSIN DE L'EYRIEUX » (0705)

Cette zone occupe une superficie de 32 634 ha et sa quasi-totalité est comprise dans le site B6. D'une part, le pays des Boutières offre un horizon de plateaux partiellement cultivés avec terrasses et châtaigneraies, de sommets arrondis couronnés de landes (les « Serres ») entrecoupés de vallées plus boisées. D'autre part, l'Eyrieux et ses affluents sinuent dans des gorges qui présentent un intérêt naturaliste marqué, avec des stations de plantes remarquables (certaines témoignant d'influences océaniques, d'autres endémique du Massif Central comme l'Œillet du granite, beaucoup étant au contraire des méridionales parvenant ici en limite nord de leur aire de répartition...) et des biotopes favorables aux rapaces et aux libellules (avec là aussi des espèces à répartition méridionale, telles que l'Agrion blanchâtre). Certains cours d'eau de bonne qualité présentent par ailleurs un grand intérêt hydrobiologique et ichtyologique. L'originalité de ce patrimoine est retranscrite par de nombreuses zones de type I, délimitant les espaces abritant les habitats

ou les espèces les plus remarquables (ruisseaux, versants secs, grottes...). Le zonage de type II, outre l'importance de ces corrélations, souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

- Au régime hydraulique (avec un effet en matière de ralentissement du ruissellement torrentiel, en régime de crue méditerranéenne) ;
- A la protection des sols ;
- A la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique (notamment en ce qui concerne la faune piscicole), zone de passages et d'échanges entre le Massif Central et le couloir rhodanien, de zone d'alimentation ou de reproduction (en particulier pour des poissons tels que le Barbeau méridional ou le Toxostome, des batraciens comme la Rainette méridionale, des reptiles parmi lesquels le Lézard ocellé, des mammifères tels que la Loutre, le Castor d'Europe, la Genette ou plusieurs chiroptères, des oiseaux parmi lesquels le Bruant ortolan, le Pipit rousseline, plusieurs fauvettes méditerranéennes ou le Merle de roche...).

Il souligne également la sensibilité particulière d'un bassin versant qui alimente des cours d'eau abritant encore des espèces particulièrement fragiles (telles que l'Ecrevisse à pattes blanches). On notera également l'importance locale de la composante biogéographique, ce secteur marquant la limite d'aire de nombreuses espèces animales ou végétales à affinités méditerranéennes. Enfin, la qualité du paysage local mérite d'être prise en compte.

➡ « LIGNE DE CRÊTE DE MÉZILLAC AU COL DE L'ESCRINET » (0707)

Cette ZNIEFF se caractérise par une longue ligne de crête, séparant les bassins versants de l'Eyrieux et de l'Ouvèze au nord de celui de l'Ardèche au sud, et assure la continuité entre le massif du Mézenc et le plateau du Coiron.

Le Col de l'Escrinet est l'une des principales zones de passages pour les oiseaux migrateurs traversant le Massif Central, aussi bien pendant la migration de printemps que celle d'automne. A ce titre, il est inventorié parmi les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

L'avifaune des landes est par ailleurs caractéristique. Le secteur présente également un intérêt botanique (avec des plantes endémiques du Massif Central comme l'Œillet du granite et des stations d'espèces remarquables telles que la Gagée de Bohème. Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique reliant les hautes terres du Mézenc aux versants rhodaniens, zone de passage (notamment à l'Escrinet pour l'avifaune migratrice), zone d'alimentation ou de reproduction en particulier pour de nombreux insectes (papillon Apollon, ou libellules inféodées aux zones humides), des oiseaux parmi lesquels le Circaète Jean-Le-Blanc, le Venturon montagnard, ou le Merle de Roche.

L'ensemble présente également un grand intérêt paysager, géologique et géomorphologique.

➡ « ENSEMBLE FONCTIONNEL FORMÉ PAR LE MOYEN RHÔNE ET SES ANNEXES FLUVIALES » (2601)

Cette zone de 23 538 ha intersecte les communes de Beauchastel et de la Voulte-sur-Rhône. Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, îlots, secteurs de brotteaux, confluences...). Il souligne également les fonctionnalités naturelles :

- Celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau) ; les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive ;
- Celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

D'autres sites localisés à proximité du site B6 ont des liens fonctionnels avec ce dernier : « Bassin versant de la Volane, de la Dorne et de la Vézorgues », « Plateau et contrefort du Coiron », « Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne ».

ZONES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX (ZICO)

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'union européenne. Elle préconise de prendre «toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen».

Les Etats membres doivent maintenir leurs populations d'oiseaux à un niveau qui correspondent aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives». Les mêmes mesures doivent également être prises pour les espèces migratrices dont la venue est régulière. Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ils'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

La réserve de Printegarde a été inventoriée comme *Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux en France* (ZICO RA 04 Val de Drôme - les Ramières). Le site, initialement classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage pour son intérêt pour l'hivernage et les escales migratoires, se caractérise également par la présence d'espèces reproductrices de l'annexe I. La ZICO, d'une superficie de 1 000 hectares, se situe au niveau de la confluence du Rhône et de la Drôme et chevauche le périmètre B6 au niveau de la confluence Eyrieux Drôme. Elle reprend en grande partie les périmètres d'inventaires définis précédemment (notamment les ZNIEFF de type II : "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhone et ses affluents" et "Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents"). Elle renforce l'intérêt et la sensibilité de cet ensemble de sites naturels pour l'avifaune.

LES INVENTAIRES DÉPARTEMENTAUX DE FRAYÈRES

- Atlas : Carte 5g-

L'article L.432-3 du code de l'environnement (issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006) prévoit que la destruction de frayères ou de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est punie d'une amende de 20 000 euros, sauf dans le cadre d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions sont respectées, ou pour des travaux d'urgence.

Depuis 2009, les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), à partir des résultats de pêches d'inventaire et d'une expertise, ont alimenté un inventaire de cours d'eau et de tronçons de cours d'eau. Cet inventaire exhaustif précise les espèces présentes, la qualité des habitats et des frayères. Il prend en compte différentes caractéristiques spécifiques à chaque espèce. Par exemple, certaines espèces ont un cycle biologique (reproduction, alimentation...) qui dépend particulièrement de la granulométrie du substrat situé au fond du cours d'eau (Truite Fario, Chabot, Vandoise, Lamproie de Planer, Ombre commun, Barbeau méridional...) ce qui n'est pas le cas de toutes les espèces (Brochet, Blennie fluviatile et Écrevisse à pattes blanches...).

L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013 définit 4 listes conformément aux articles L.432-3, R.432-1 à R.432-1-5 du code de l'environnement, mais seulement 2 listes concernent le site B6. En effet, les espèces de la faune piscicole dont les frayères, les zones d'alimentation et de croissance sont à protéger, sont fixées par l'arrêté du 23 avril 2008 :

1. les frayères susceptibles d'être caractérisées au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau pour les espèces visées à l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008 et présentes dans le département de l'Ardèche : Barbeau méridional, Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Saumon atlantique, Truite fario, Vandoise, etc. Les tronçons de cours d'eau concernés par ces enjeux sont classés en **liste 1 poisson ou 1p** ;
2. les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou de la présence d'alevins pour les espèces visées à l'article 2 de cet arrêté présentes dans le département de l'Ardèche : Alose feinte, Apron du Rhône, Blennie fluviatile et Brochet, etc. Les tronçons de cours d'eau concernés par ces enjeux sont classés en **liste 2 poissons ou 2p**.

LES ZONES HUMIDES

- Atlas : Carte 5d-

La définition d'une Zone Humide* (ZH) donnée par l'article L.211-1 du code de l'environnement est la suivante : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés par l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement. Une zone humide est définie par des critères pédologiques, correspondant à la morphologie et à la classe d'hydromorphie des sols, et des critères de végétation : espèces végétales ou communautés d'espèces végétales hygrophiles. Le type de sol et les espèces ou communautés d'espèces végétales définissant une zone humide sont donnés dans les annexes de l'arrêté du 24 juin 2008.

La résolution « cadre pour l'inventaire des zones humides » a été adoptée en 2002 à la conférence des parties de la convention Ramsar. Ces inventaires sont réalisés à la demande des administrations ou des collectivités locales. Il est à noter **qu'il n'existe pas encore de cartographie exhaustive** des zones humides et que les inventaires existants ne sont pas centralisés à l'échelle nationale.

Les zones humides présentent un intérêt écologique particulièrement important. Elles assurent des fonctions hydrobiologiques diverses selon leur nature :

- **Zone de transition** entre les milieux terrestre et aquatique, elles abritent des espèces à fortes valeurs patrimoniales ;
- Rôle dans **l'expansion naturelle des crues** ;
- Rôle d'**épuration des eaux** : rétention de sédiments et de produits toxiques, recyclage et stockage de matière en suspension, régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique, influence sur les cycles du carbone et de l'azote.
- **Maintien des berges** grâce au système racinaire de la ripisylve ;
- **Soutien naturel d'étiage** : alimentation, émergence, recharge et protection des nappes phréatiques ;
- **Ralentissement du ruissellement**.

Sur le territoire du site B6, plusieurs études et projets finalisés ou en cours, ont permis d'améliorer la connaissance sur les zones humides du bassin versant de l'Eyrieux et du secteur des Boutières :

➡ **L'inventaire départemental des Zones Humides de l'Ardèche** réalisé par le Cen Rhône Alpes en 2007.

Suite à l'inventaire départemental des zones humides initié par les services de l'Etat et réalisé par la fédération de pêche entre 2001 et 2003, un complément d'inventaire a été réalisé en 2007 par le CEN RA, avec des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental 07. Cet inventaire a abouti à une cartographie non exhaustive des zones humides du département de l'Ardèche. Cet inventaire montre que de nombreuses zones humides sont présentes sur le bassin versant de l'Eyrieux

avec notamment deux secteurs où leur densité est relativement importante : Le plateau de Saint Agrève et le plateau de Vernoux en Vivarais.

Le plateau de Vernoux en Vivarais constitue le secteur amont de la rivière Dunière, les zones humides établies sur ce périmètre jouent un rôle majeur dans la restitution des débits (soutien d'étiage) et l'épuration des eaux (qualité) de la Dunière.

Cet inventaire révèle aussi la présence de zones humides dans le secteur des serres Boutiérots et des vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne, mais dans une mesure moins importante.

Enfin, il inscrit du linéaire des cours d'eau de : l'Eyrieux (partie médiane et aval), la Glueyre, l'Auzène, l'Orsanne, et quelques tronçons de la Dunière en zones humides.

➔ **Les études naturalistes sur l'Espace Naturel Sensible «Serres Boutiérotes et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne »** a permis de répertorier les zones humides et d'en connaître les principales caractéristiques.

Dans cette zone des Boutières, les zones humides sont en général situées dans des fonds de vallon, au niveau de dépressions ou de replats, ou localisées sur des suintements de versants. Dans le cadre de l'ENS, les zones humides **d'Albon, de la haute Auzène, de la ferme des Combeaux et de la Veyruègne** ont été identifiées comme des secteurs à enjeux.

➔ **Trois plans de gestion** ont été portés par les communes de Saint-Julien-Labrousse (Hors site B6), Chalencon/Silhac et Saint-Christol en 2012/2013.

La zone humide des Plots, située sur la commune de Saint-Christol, est une zone humide de tête de ruisseau de taille moyenne (5 hectares humides entourés d'espaces ouverts agricoles) qui présente un grand intérêt à la fois vis à vis de la protection de la biodiversité, de la production d'eau potable, de la vocation agricole du site, pour le soutien d'étiage de l'Aurance dont elle est la source d'alimentation et pour son attrait paysager. Cet intérêt multiple avait été reconnu par l'Agence de l'eau, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et le Syndicat mixte Eyrieux Clair qui sont parties prenantes d'un projet de préservation porté par la commune de Saint-Christol.

➔ Une réflexion est en cours pour la **mise en valeur de la zone humide de la Voulte-sur-Rhône** (embouchure Eyrieux /Rhône). Ce travail est porté par le SMEC et le CEN RA. Il s'agit de la zone humide de Saint-Michel, qui fait intégralement partie du site B6. Ce site correspond à un champ d'expansion de crues, autant pour l'Eyrieux sur sa partie nord (amont de la RD 86) que pour le Rhône dans sa partie sud. Aussi, la zone peut être exondée plusieurs fois dans l'année, ce qui lui procure des conditions d'hydromorphie singulières. Les conclusions apportées sur le document de travail de la présentation de cette zone humide décrivent le site de Saint-Michel comme « un espace alluvial assez dégradé présentant une certaine biodiversité et un rôle de corridor écologique de grande importance au sein de l'ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et la confluence avec l'Eyrieux ». Sa proximité avec deux centres urbains (Beauchastel et La Voulte-sur-Rhône), la présence de sites de loisirs (jardins, moto-cross) et de nombreux cheminements libres d'accès, en font un lieu à la fois stratégique de ressourcement et de citoyenneté, mais soumis à une forte pression anthropique entraînant de multiples dégradations. Il y a nécessité d'engager un projet de valorisation et de gestion de ce site. Qui plus est, l'aménagement récent de la Via Rhona et sa connexion en 2014 avec la Dolce Via sur le site de Saint-Michel semblent être l'occasion de travailler avec la collectivité et d'autres acteurs locaux afin d'initier, dans le cadre d'une concertation active, une gestion et une mise en valeur des espaces naturels de ce site ».

➔ En 2014, le SMEC a réalisé un travail de hiérarchisation des zones humides de son territoire. Le rapport complet est finalisé. En 2015 une étude sera lancée sur « la Stratégie de préservation des zones

humides » assurée par le bureau d'études Contre Champs. Concernant le secteur du site Natura 2000 B6 et de l'ENS des Serres Boutiérots, plusieurs zones humides ressortent avec une priorité forte à très forte :

- Le secteur de la plaine alluviale de l'Eyrieux (des Ollières-sur-Eyrieux à La Voulte-sur-Rhône). Il s'agit notamment du secteur lié à l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux, les enjeux de fonctionnalités y sont forts ;
- Plusieurs des zones humides du secteur ENS ont été identifiées comme ayant un intérêt faunistique, floristique et socio-économique, il s'agit de plusieurs zones humides associées à la Veyruègne, la source de pré Manon à Issamoulenc, les zones humides de Pranlette, Vernas à Pranles, etc.

Le tableau 9 (en fin de paragraphe) donne quelques détails sur ces zones humides. En effet, ces milieux représentent plus de **560 hectares référencés sur le site B6**. Bien que peu représentées sur le territoire, elles possèdent des fonctions essentielles à l'équilibre et à la diversité des écosystèmes. En effet, de part leurs fonctions hydrobiologiques (soutien d'étiage, recharge des nappes, rétention de l'eau au niveau du bassin versant), leurs fonctions écologiques (production de biomasse, ressources nutritives, macrohabitats, microhabitats) et des fonctions biogéochimiques (dynamique d'azote, du phosphore et du carbone) elles représentent un enjeu prioritaire sur le site en tant que réservoir de biodiversité et ressource en eau. De plus, elles possèdent une valeur patrimoniale et culturelle, ainsi que des usages multiples (agricoles, récréatifs et culturels).

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

- Atlas : Carte 5d-

Un **Espace Naturel Sensible (ENS)** est un site naturel qui présente un fort intérêt biologique et paysager. Il est fragile et souvent menacé, de ce fait, le département estime qu'il doit être préservé.

La notion d'« espace naturel sensible » est issue de la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement. Modifiée par la suite par la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier), une compétence est ainsi donnée aux départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une « politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels sensibles (ENS) ». Ces ENS sont régies par l'article L.142-1 à L.142-5 du code de l'urbanisme.

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) ».

Deux outils ont été mis à leur disposition pour mener à bien cette politique :

- La Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (Taxe d'aménagement) ;
- Le droit de préemption.

Ainsi le Conseil Départemental par cette compétence foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics a pour objectif de préserver le patrimoine naturel, de gérer le site et de sensibiliser le public à travers une ouverture maîtrisée des sites.

Le site d'étude DOCUGE V2 inclus à **plus de 70 % l'ENS « Serre Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène »** dont le présent DOCUGE fera office de plan de gestion. L'animation du SMEC s'établissant cependant sur plus de 90 % de l'ENS (commune de Marcols enplus).

Enfin, l'ENS « Roc de Gourdon et contreforts de Coiron » intersecte le périmètre du site B6 au niveau de la limite sud de la commune d'Ajoux.

I.4.2. Périmètres réglementaires

LE RÉSEAU NATURA 2000

La réglementation européenne comprend le réseau NATURA 2000 qui regroupe la Directive « Oiseaux » (du 2 avril 1979) et la Directive « Habitats-Faune-Flore » (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Le but de ces directives est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et/ou semi-naturels et les espèces de faune et de flore sauvages dites d'intérêt communautaire. Pour cela elles définissent deux entités :

➡ **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** : La Directive Oiseaux (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS) à l'intérieur desquels sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations. Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares. La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

➡ **Les Zones Spéciale de Conservation** : La Directive Habitats (CE 92/43) concerne les habitats naturels, semi-naturels et la faune et la flore sauvage, sauf les oiseaux. Elle conduit à l'établissement des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) qui permettent la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Le site B6 est une ZSC, il a rejoint le réseau des sites Natura 2000 en 1999 au titre de la Directive Habitat.

Plusieurs sites Natura 2000 bordent le B6 :

Au nord :

Le site B 22 (ZSC) « Tourbières du plateau de St Agrève » (FR 820 1667) : Les tourbières du plateau de Saint-Agrève sont de taille relativement importante, ce qui permet la présence de nombreux reptiles et amphibiens. Elles recèlent une végétation rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores. Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau, participent à la régulation des débits des cours d'eau. La particularité de ce site réside aussi dans la présence d'un type de zone humide rare : les tourbières boisées.

Le site B18 (ZSC) « Secteur des sucs » (FR 820 1664) : Le plus haut des sucs est le Mont Mézenc qui culmine à 1 754 m, c'est l'un des secteurs les plus arrosés d'Ardèche. Son adret est caractérisé par un climat méditerranéen l'été et alpin l'hiver. Le paysage est une mosaïque de pelouses, de landes, de hêtraies et d'éboulis siliceux, avec parfois des sources (source de la Loire) et des tourbières. Le site est riche en espèces pyrénéennes, alpines et en espèces que l'on ne trouve que dans cette région restreinte ou presque (endémiques et subendémiques). Richesse d'autant plus remarquable que le secteur des Sucs est l'une des rares stations d'espèces alpines située à l'ouest du Rhône. On y trouve aussi l'une des rares stations du Massif Central pour le Merle à plastron, et on observe la nidification de nombreux rapaces rupestres.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, présents connus à ce jour sur le site :

- 1) Préserver les zones humides (rivière, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaie ...) par une gestion adaptée ;
- 2) Maintenir en bon état de conservation les milieux ouverts et semi ouverts par une agriculture respectueuse de son environnement (pelouses, prairies et landes remarquables) ;

- 3) Augmenter la surface des prairies de fauche ;
- 4) Maintenir les habitats rocheux en bon état de conservation ;
- 5) Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation ;
- 6) Maintenir la population de sonneur à ventre jaune en bon état de conservation ;
- 7) Maintenir la population de l'Apollon en bon état de conservation ;
- 8) Maintenir la population de Semi-Apollon en bon état de conservation ;
- 9) Maintenir la population de l'Azuré du serpolet en bon état de conservation ;
- 10) Améliorer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public et des usagers ;
- 11) Améliorer la connaissance des habitats et des espèces relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site ;
- 12) Animer le site : portage par une collectivité de la mise en oeuvre et l'animation du DOCOB.

Au nord-est :

Le **site B 15 (SIC) « Affluents Rive droite du Rhône » (FR 820 1663)**. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charmaie riches en espèces méditerranéennes. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. Les objectifs et principes de gestion du site :

- Lutter contre la fermeture du milieu pour maintenir pelouses et landes ;
- Favoriser le Chêne vert et les essences originelles ;
- Limiter l'extension du Robinier faux-acacia ;
- Maintenir et favoriser les interconnexions entre le Rhône et ses affluents.

Au sud-est :

La **Zone de Protection Spéciale (ZPS 12) « Printegarde » (FR 821 2010)** est animée par la commune de Le Pouzin. Avec le site des Ramières du Val de Drôme (proposé également comme ZPS sous le numéro FR 821 0041), cet ensemble a été inventorié en **ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) RA04 "Val de Drôme- Les Ramières - Printegarde"**. Les sites ZPS 12 et B6 se chevauchent partiellement sur la commune de La-Voulte-sur-Rhône.

On trouve également dans ce secteur, le site **B 25 (SIC) « Rivière de Rompon-Ouvèze-Payre » (FR 820 1669)**. On y trouve majoritairement des formations ouvertes : des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents. Les prairies sèches sur sol pauvre présentent une flore originale adaptée à ces milieux difficiles.

Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) renferment plusieurs espèces de chauves-souris. Les objectifs et principes de gestion préconisés pour ce site sont les suivants :

- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semiouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces ;
- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris ;
- Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire ;
- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères ;
- Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité ;
- Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire.

Le site D 04 (ZSC) « Milieux alluviaux du Rhône Aval » (FR 820 1677) jouxte également le site B6. Les forêts alluviales constituent une des richesses de la vallée du Rhône qui tendent à se raréfier dans la partie aval du fleuve. Les principes de gestion pour ce site sont les suivants :

- Restaurer des milieux aquatiques ;
- Réactiver des échanges hydrauliques entre le fleuve et les îles ;
- Revaloriser le système composé du Rhône et ses affluents ;
- Aménager les retenues de barrage (augmentation du débit réservé) ;
- Réhabiliter d'anciennes gravières (mettre en eau et aménager les berges...) ;
- Gérer de façon douce dans les prairies et forêts rares.

La carte des liens fonctionnels se trouve au chapitre 5. Elle permet de mettre en avant les corridors écologiques ainsi que la répartition des différentes espèces au sein du réseau Natura 2000.

LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Pris par les préfets de département, les APPB se basent sur l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Réglementé par le décret (n° 77-1295) du 25 novembre 1977 modifié, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : ces dispositions sont codifiées aux articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du Code de l'Environnement. Il existe en outre une circulaire n 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s), et qui sont susceptibles d'être contrôlés par l'ensemble des services de police de l'Etat. Ils représentent donc un des outils de protection fort, pouvant de plus être mobilisé rapidement (la procédure de création peut être courte durée). Aucun APPB n'est compris dans le site B6.

LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Réglementés par le titre III du livre III « Espaces naturels » du code de l'environnement relatif aux parcs et réserves, et modifié notamment par la Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010. Les réserves sont des outils réglementaires de protection forte, correspondant à des zones de superficie limitée créées afin « *d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale* » (Art L.332-2 du code de l'environnement).

Les **Réserves Naturelles Nationales** sont classées par décision du ministre chargé de l'écologie et du développement durable. Elles sont créées par un décret (simple ou en Conseil d'Etat) qui précise les limites de la réserve, les actions, activités, travaux, constructions et modes d'occupation du sol qui y sont réglementés. Pour chaque réserve, la réglementation est définie au cas par cas afin d'avoir des mesures de protection appropriées aux objectifs de conservation recherchés ainsi qu'aux activités humaines existantes sur chaque site. Aucune réserve naturelle nationale n'est comprise dans le site B6.

LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (*Articles L.341-1 à 342-22 du code de l'environnement*), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. Elle énonce deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement ;
- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Deux sites inscrits sont présents sur le site B6. Il s'agit des « Ruines du château de la Tourette » sur les communes de Vernoux-en-vivarais et Saint-Julien-le-Roux et du « Village de Beauchastel et ses abords ».

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Réglementés par le code de l'environnement, et notamment par la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Placés sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, les **Parcs Naturels Nationaux** français sont au nombre de 9. Classé par décret, un parc naturel national est généralement choisi lorsque « *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.* » (Chap. Ier, Article L331-1 du Code de l'Environnement). Tous les parcs nationaux assurent une mission de protection des espèces, des habitats et des ressources naturelles, une mission de connaissance, une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils participent au développement local et au développement durable. Le site B6 est compris dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR MA). Au total, 23 communes du site B6 sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et adhèrent à la nouvelle charte. Le chapitre IV.1.7 du présent document définit les caractéristiques et les objectifs du PNR MA lus en détail.

Au total, 23 communes du site B6 sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et adhèrent à la nouvelle charte. Le chapitre IV.1.7 du présent document présente les caractéristiques et les objectifs du PNR MA pour la période 2013-2025.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le PNR a identifié plusieurs Espaces Naturels Remarquables sur et à proximité du site B6. Ces derniers sont les suivants et son repris sur la carte de l'Atlas 5e :

- ✓ Site n°28 : « Vallée de la Gluère et de la Veyruègne »,
- ✓ Site n°29 : « Serre des Champs Maux, Rasquille, Roc de Gourdon, Escrinet »,
- ✓ Site n°57 : « Ubacs du moyen Eyrieux et affluents »,
- ✓ Site n°58 : « Versants méridionaux du moyen Eyrieux et affluents »,
- ✓ Site n°59 : « Les Chases et ruisseau de l'Orsanne »,
- ✓ Site n°202 : « Ruisseau à écrevisses de l'Auzène et du Boyon »,
- ✓ Site n°324 : « Réseau de sites à chauves-souris des serres de Leyrier et Pierroulet ».

Afin de valoriser ce riche géopatrimoine, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire depuis septembre 2014 du label mondial Geopark, label soutenu par l'UNESCO. Le label Geopark est attribué à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il consacre une démarche ambitieuse portée par un territoire et tous ses représentants : élus, associations, habitants...

Le label s'appuie sur trois piliers :

- **Préservation** : une meilleure connaissance scientifique des sites permet d'orienter et d'adopter, si nécessaire, des mesures de gestion pour la préservation des richesses géologiques ;
- **Education** : dans un Geopark, la géologie est une porte d'entrée privilégiée pour la sensibilisation à l'environnement et au territoire ;

- **Tourisme durable** : le géotourisme participe au développement local à travers un tourisme durable orienté sur la thématique de la géologie.

Le Parc a identifié, avec l'aide des géologues locaux et des universitaires, des géosites, des sites géologiques remarquables grâce à leur qualité esthétique, pédagogique et à leur rareté (cf. *Atlas carte 56*). Véritable lieu de compréhension de l'histoire de la terre, leur découverte vous entraînera également à mieux comprendre l'histoire humaine (développé en § IV.2.7.- Le tourisme et activités de loisirs en p. 279).

LA CLASSIFICATION DES COURS D'EAU

Les nouveaux classements introduits par l'article 6 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), et déclinés dans l'article L.214-17 du code de l'environnement et sa partie réglementaire, sont adaptés au nouveau contexte (DCE en 2000 et Grenelle en 2012). Il apparaît deux listes complémentaires de cours d'eau :

- **Liste 1 « cours d'eau à préserver »**: des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux parmi les réservoirs biologiques, les cours d'eau en très bon état, ainsi que ceux nécessitant une protection complète des grands migrateurs amphihalins.

Obligations aux ouvrages classés Liste 1 : pas d'ouvrage nouveau constituant un obstacle à la continuité écologique et mise en conformité des ouvrages existants au moment du renouvellement de concession ou d'autorisation.

- **Liste 2 « cours d'eau à restaurer »**: des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Obligations aux ouvrages classés Liste 2: tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. La mise en conformité des ouvrages existants doit être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.

Ainsi sur le site B6, le projet de nouveau classement des cours d'eau prévoit en :

Liste 1 : l'Eyrieux à l'aval du barrage du Nassier jusqu'à la confluence avec le Rhône, la Gluèyre et affluents jusqu'à la Veyruègne (Veyruègne comprise), l'Auzène et affluents, le Sérouant et affluents (cf. *Figure 21*) ;

Liste 2 : L'Eyrieux du barrage du Nassier à la confluence avec la Dunière, la Gluèyre de Fontugne à sa confluence, l'Auzène terminale (cf. *Figure 21*).

LES RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES

Les réservoirs biologiques définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L.214-17 du code de l'environnement) identifient, à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin, certains secteurs à partir desquels les autres tronçons perturbés de cours d'eau peuvent être "ensemencés" en espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune.

Trois masses d'eau sont classées en réservoirs biologiques au titre du SDAGE RM sur le territoire du contrat de rivière :

- L'Eyrieux amont jusqu'à la Rimande ;
- La Gluèyre amont jusqu'à la Veyruègne et la Veyruègne (site B6) ;
- L'Auzène et l'Auzenet (site B6).

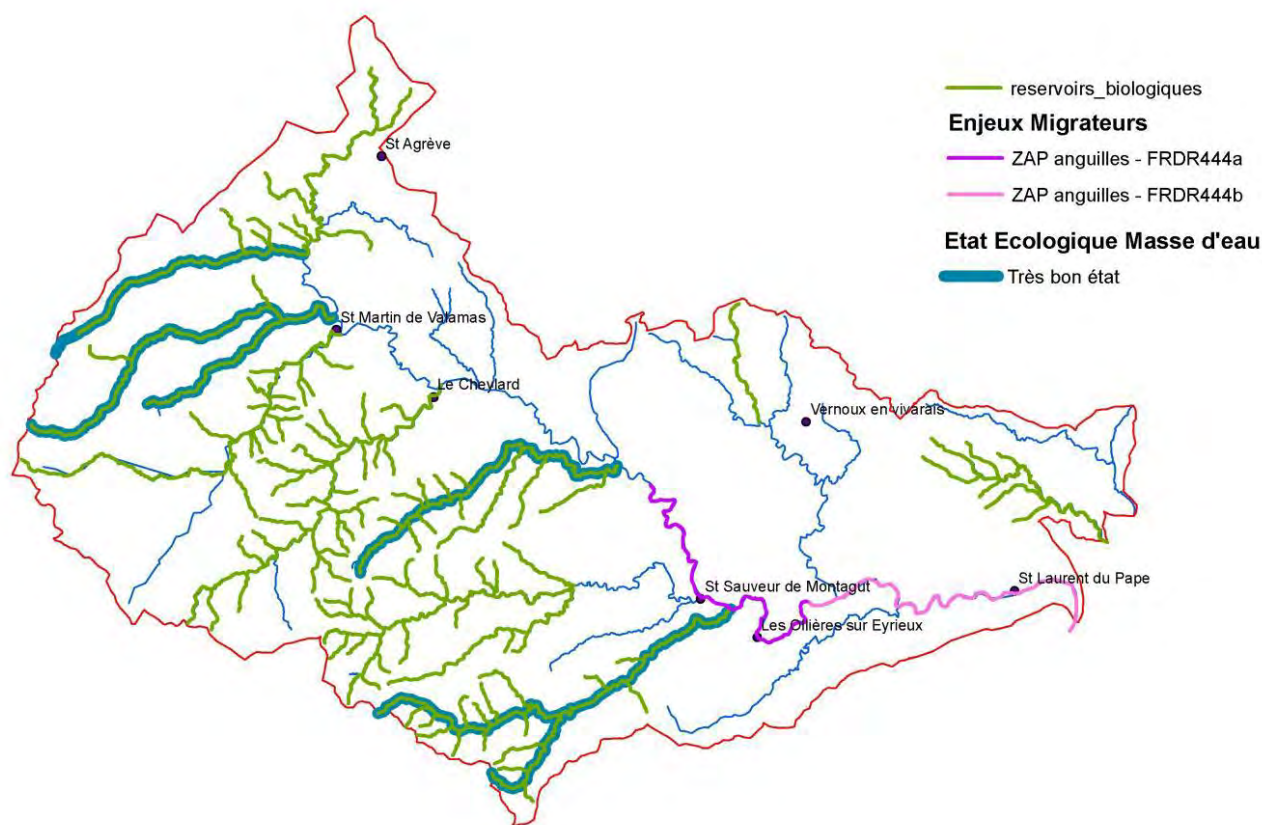


Figure 10 : Cartographie du classement des cours d'eau (Source : GéoArdèche)

PLAN NATIONAL D'ACTION

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Le périmètre du site B6 est concerné par deux Plan Nationaux d'Action :

- Le **Plan National d'Action Anguilles** : L'Eyrieux est classé Zone d'Action Prioritaire (ZAP) anguilles en aval du barrage du Nassier jusqu'à sa confluence avec le Rhône.
- Le **Plan National d'Action Léopard Ocellé** (2012-2016) : depuis 1994 une population est suivie à Saint-Etienne-de-Serres par l'association Bassin de l'Eyrieux Environnement et Développement (BEED).
- La déclinaison régionale du **Plan National d'Action (PNA) du Sonneur à ventre jaune** est animée par le LPO Rhône-Alpes et une étude de suivie a été réalisée par le Parc Naturel Régional des Monts D'Ardèche.
- Le **Plan National d'Action en faveur des Chiroptères** est animé par le Parc naturel Régional sur le site B6. Ce programme national a également été décliné régionalement (PRAC) et sa mise en œuvre au niveau régional est menée par la LPO RA depuis 2008.

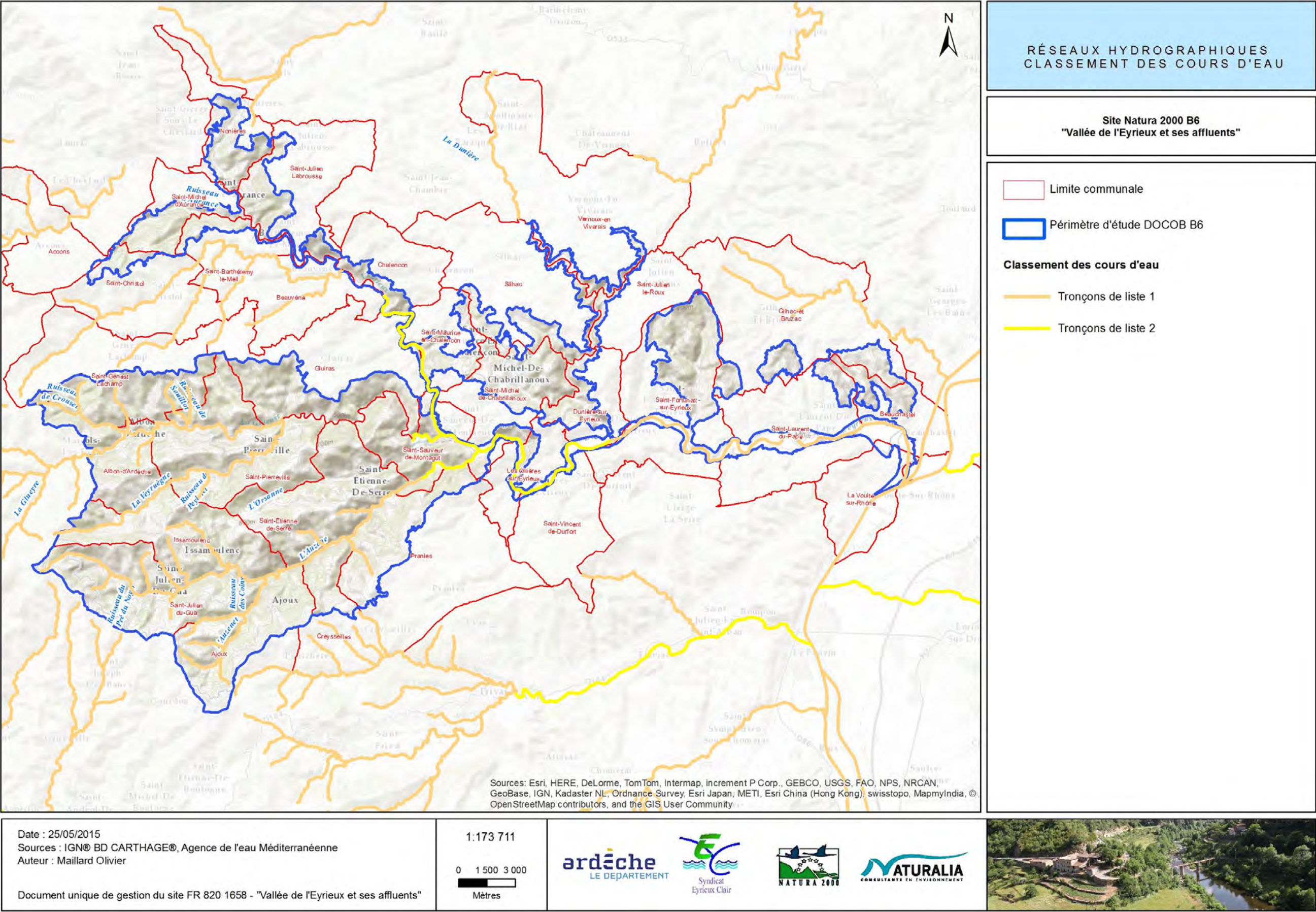


Figure 11 : Classement des cours d'eau sur le site B6

I.4.3. Bilan du contexte écologique

Dans le tableau ci-dessous se trouvent les différents périmètres présents sur le site d'étude :

Statut du périmètre	Dénomination	Code	Surface (ha)
ZNIEFF terrestres de type I	VALLEES DE LA GLUEYRE ET DE LA VEYRUEGNE	07050002	1 156,3
	SERRE DE CHAMPS MAUX	07050003	202,8
	PLATEAU DU PRADOU ET DU CHAMP DE MARS	07070004	114,9
	LIGNE DE CRETE DU ROCHER DE LA PAILLIERE AU SERRE DE SUSON	07070003	272,9
	RASQUILLE ET LIGNE DE CRETE	07050012	378
	RUISSEAU DE L'AUZENE	07050001	139,9
	GROTTE DE CHARBONNOUSE	07050005	9,2
	RUISSEAU D'AURANCE, UBACS DU MOYEN EYRIEUX	07050007	129,0
	VERSANTS MERIDIONNAUX DU MOYEN EYRIEUX ET AFFLUENTS	07050008	12,0
	RUISSEAU DE L'ORSANNE, PENTE DES CHASSES	07050009	282,4
	VERSANTS MERIDIONNAUX DE LA ROCHE	07050014	81,8
	VERSANTS MERIDIONNAUX SOUS LE SERRE DE PEYREMOURIER	07050013	100,0
	VALLEE DU BOYON	07050010	341,0
	PRAIRIES ET LANDES DE PIERRE GOURDE	07050053	30,3
	VALLEE DU TURZON	07050048	1,5
ZNIEFF terrestres de type II	LE BASSIN DE L'EYRIEUX	0705	17 016,0
	LIGNE DE CRETE DE MEZILLAC AU COL DE LESCRINET	0707	885,0
	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES	2601	100,0
ZICO	VAL DE DROME-LES RAMIERES-PRINTEGARDE	RA 04	38,0
	COL DE LESCRINET	RA 05	533,0
Zones humides	PRAU	07CG07VR0001	1,1
	VABRES	07CG07VR0002	1,6
	COMBAUX	07CG07VR0003	1,6
	BLACHE	07CG07VR0004	1,3
	CHASAL	07CG07VR0005	1,1
	FEUZET	07CG07VR0006	1,0
	SUROUX	07CG07VR0012	5,4
	SERRE DU PLANET	07CG07VR0013	2,2
	FAYE	07CG07VR0014	1,8
	FIVAL	07CG07VR0016	2,0
	FOUGEYRES	07CG07VR0017	2,3
	RIAS	07CRENcl0191	1,5
	DOULE	07CRENcl0192	2,0
	EYRIEUX T32	07CRENcl0285	12,6
	EYRIEUX T31	07CRENcl0284	24,7
	EYRIEUX T30	07CRENcl0283	16,9
	EYRIEUX T29	07CRENcl0282	37,6
	EYRIEUX T28	07CRENcl0281	19,8
	EYRIEUX T27	07CRENcl0280	15,3
	EYRIEUX T26	07CRENcl0279	13,9
	EYRIEUX T25	07CRENcl0278	1,4
	EYRIEUX T24	07CRENcl0277	16,7

Statut du périmètre	Dénomination	Code	Surface (ha)
Zones humides	EYRIEUX T23	07CRENcl0276	9,2
	EYRIEUX T22	07CRENcl0275	6,9
	EYRIEUX T21	07CRENcl0274	8,2
	EYRIEUX T20	07CRENcl0273	7,8
	EYRIEUX T19	07CRENcl0272	10,8
	EYRIEUX T18	07CRENcl0271	7,0
	EYRIEUX T17	07CRENcl0270	10,6
	EYRIEUX T16	07CRENcl0269	4,3
	EYRIEUX T15	07CRENcl0268	8,9
	EYRIEUX T14	07CRENcl0267	3,6
	EYRIEUX T13	07CRENcl0266	3,8
	EYRIEUX T12	07CRENcl0265	10,5
	EYRIEUX T11	07CRENcl0264	1,6
	EYRIEUX T10	07CRENcl0263	9,3
	EYRIEUX T9	07CRENcl0262	23,5
	EYRIEUX T8	07CRENcl0261	12,8
	EYRIEUX T7	07CRENcl0260	7,5
	EYRIEUX T6	07CRENcl0259	23,9
	EYRIEUX T5	07CRENcl0258	16,7
	DUNIERE T8	07CRENcl0316	2,0
	DUNIERE T7	07CRENcl0315	0,7
	DUNIERE T6	07CRENcl0314	3,3
	DUNIERE T5	07CRENcl0313	10,11
	DUNIERE T4	07CRENcl0312	2,1
	DUNIERE T3	07CRENcl0311	2,5
	CHAMP DE MARS	07CD 07vr0009	1,8
	SOURCES DU PRE MANON	07CD 07vr0015	1,8
	EMBOUCHURE DE L'EYRIEUX	07FDP0412	18,5
	NON NOMME	105	0,06
	NON NOMME	1031	0,1
	NON NOMME	1032	0,1
	NON NOMME	1033	0,2
	NON NOMME	1034	0,3
	NON NOMME	1035	0,1
	NON NOMME	1036	0,7
	NON NOMME	1037	0,29
	NON NOMME	1038	0,04
	NON NOMME	1039	0,01
	NON NOMME	1040	0,2
	NON NOMME	1041	0,16
	NON NOMME	1042	0,47
	NON NOMME	1043	0,87
	NON NOMME	1044	0,05
	NON NOMME	1045	0,12
	NON NOMME	1048	0,05

Statut du périmètre	Dénomination	Code	Surface (ha)
Zones humides	NON NOMME	1049	0,07
	NON NOMME	1050	0,17
	NON NOMME	1051	0,17
	NON NOMME	1052	0,84
	NON NOMME	1053	0,95
	NON NOMME	1054	0,90
	NON NOMME	1055	0,14
	NON NOMME	1056	0,12
	NON NOMME	1057	0,45
	NON NOMME	1081	0,14
	NON NOMME	1082	0,18
	NON NOMME	1083	0,73
	NON NOMME	1084	0,84
	NON NOMME	1085	0,59
	NON NOMME	1086	0,39
	NON NOMME	1087	0,13
	NON NOMME	1088	0,26
	NON NOMME	1089	0,19
	NON NOMME	1090	0,17
	NON NOMME	1091	0,22
	NON NOMME	1092	0,34
	NON NOMME	1093	0,16
	NON NOMME	1094	0,26
	NON NOMME	1095	0,06
	NON NOMME	1096	0,42
	NON NOMME	1097	0,28
	NON NOMME	1098	0,04
	NON NOMME	1099	0,07
	NON NOMME	1100	0,1
	NON NOMME	1101	0,14
	NON NOMME	1102	0,09
	NON NOMME	1103	0,24
	NON NOMME	1104	0,46
	NON NOMME	1105	0,09
	NON NOMME	1106	0,06
	NON NOMME	1107	0,03
	NON NOMME	1108	0,27
	NON NOMME	1109	0,33
	NON NOMME	1110	0,27
	NON NOMME	1111	0,07
	NON NOMME	1112	0,26
	NON NOMME	1113	0,14
	GLUYERE T1	07CRENcl0377	20,09
	GLUYERE T2	07CRENcl0378	12,92
	GLUYERE T3	07CRENcl0379	14,1

Statut du périmètre	Dénomination	Code	Surface (ha)
Zones humides	GLUYERE T4	07CRENcl0380	3,9
	VEYRUEGNE T1	07CRENcl0382	7,2
	VEYRUEGNE T2	07CRENcl0383	2,3
	VEYRUEGNE T3	07CRENcl0384	7,6
	VEYRUEGNE T4	07CRENcl0385	6,2
	AUZENE T1	07CRENcl0386	5,8
	AUZENE T2	07CRENcl0387	7,7
	AUZENE T3	07CRENcl0388	12,0
	AUZENE T4	07CRENcl0389	12,29
	AUZENE T5	07CRENcl0390	14,8
	CITE EDF 2	07CRENMT0029	4,1
	CITE EDF 1	07CRENMT0028	0,4
Espaces Naturels Sensibles	SERRES BOUTIEROTS ET VALLEES DE LA GLUEYRE, DE L'ORSANNE ET DE L'AUZENE	-	9633,0
	ROC DE GOURDON ET CONTREFORTS DU COIRON	-	69,3
Sites inscrits	RUINES DU CHATEAU DE LA TOURETTE	SI230	
	VILLAGE DE BEAUCHASTEL ET SES ABORDS	SI190	

Tableau 5 : Périmètres d'inventaires présents dans l'aire d'étude

De nombreux périmètres d'inventaires et réglementaires se trouvent à l'intérieur et à proximité du site B6. Cela traduit une richesse écologique importante avec notamment une grande diversité de milieux et de fait, une diversité d'habitats et d'espèces exceptionnelle.

